

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 12 juin 2008

QUESTIONS ORALES

P.3

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

1 - Catastrophes survenues en Chine et en Birmanie – Aide aux victimes. P.12

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

2 - Terrains Thiers Vaillant – Construction d'un collège - Aménagement d'une voie de desserte – Cession à la Communauté d'Agglomération Val de Seine de l'emprise nécessaire à la création de la voie – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. P.13

COMMISSION DES FINANCES

3 -Vote du Compte Administratif pour l'année 2007 concernant le Budget Principal et les Budgets Annexes – Bilan des cessions et des acquisitions – Approbation. P.14

COMMISSION DES FINANCES

4 - Examen du compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2007. P.18

COMMISSION DES FINANCES

5 - Budget principal et budgets annexes – Affectation du résultat de l'exercice 2007. P.18

COMMISSION DES FINANCES

6 - Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2008, relative au budget principal et aux budgets annexes - Attribution de subventions de fonctionnement et d'équipement – Autorisation donnée au Maire de signer la convention FDPTP avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine – Attribution d'un fonds de concours par la CAVDS pour les opérations liées au projet de réaménagement des terrains Thiers-Vaillant – Remises gracieuses – Refacturation du personnel mis à disposition de la CAVDS par la Ville au titre de 2007 et de 2008. P.18

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

7 - Personnel communal – Transformation de postes. P.26

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Révision des tarifs municipaux 2008/2009. P.27

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Vente du patrimoine privé – Terrain situé 71ter, rue de Bellevue – Société SOFIAM – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. P.30

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

10 - Seuils applicables en matière de marchés publics – Préparation, passation, exécution et règlement des marchés à procédure adaptée. P.31

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Fournitures de matériels électriques, fourniture de matériaux et matériels de menuiserie – Marchés attribués par voie d'appel d'offres ouvert – Autorisation. P.31

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

12 - ZAC Seguin - Rives de Seine – Lots A2F et B3G – Réalisation de logements locatifs sociaux par l'OPAC de Paris – Garantie d'emprunts – Droits de réservation – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. P.32

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

13 - Bourses de l'initiatives à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif et bourses aux études ou aux stages à l'étranger – Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Bouillonnais de 18 à 26 ans. P.33

14 - Aménagement du square du Dôme – Communication. P.34

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

15 - Installation classée pour la protection de l'environnement - Enquête publique – Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée. P.37

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX,
COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

16 - Exercice du Droit de préemption urbain –
Délégations - Communauté d'Agglomération Val de Seine
- Etablissement public foncier des Hauts-de-Seine -
Conditions. P.38

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

17 - Immeuble 18-24ter, rue de Paris – Convention de
passage temporaire au profit de Monsieur T.R. coproprié-
taire du 26, rue de Paris pour la réalisation de travaux –
Autorisation donnée au Maire pour signer les actes affé-
rents. P.39

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

18 - Crèche « le Manège enchanté » – Avenant n°2 à la
Délégation de Service Public - Création de 14 places sup-
plémentaires – Autorisation. P.40

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

19 - Cinéma d'art et d'essai de l'espace Landowski –
Délégation de Service Public – Mise en œuvre de la procé-
dure prévue à l'article L1411-4 du Code Général des
Collectivités Territoriales – Autorisation donnée au Maire
pour lancer la procédure de mise en concurrence. P.41

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

20 - Musée des Années 30 - Convention de dépôt avec
le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou -
Acceptation de diverses donations en faveur des collec-
tions municipales – Autorisations. P.41

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

21 - Bibliothèques Municipales et Conservatoire à
Rayonnement Régional – Conventions avec le Conseil
Général des Hauts-de-Seine pour l'attribution de subven-
tions annuelles de fonctionnement - Autorisation. P.42

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

22 - Programme local de l'habitat – Réalisation de loge-
ments sociaux – Immeubles 6, rue Georges Sorel, 44, rue
Thiers et 8, rue Maître Jacques – Vente au profit de l'ESH
Résidences Le Logement des Fonctionnaires -
Autorisation donnée au Maire pour signer les actes affé-
rents. P.42

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

23 - Equilibre social de l'Habitat – ZAC Seguin-Rives de
Seine – Réalisation de 42 logements locatifs sociaux par
l'OPAC de Paris sur l'îlot A3Ae – Attribution d'une subven-
tion. P.43

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

24 - Boulogne-Billancourt tourisme – Demande de sub-
vention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France –
Autorisation. P.43

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :
JEUDI 10 JUILLET ET JEUDI 25 SEPTEMBRE À 19 HEURES.

L'an deux mille huit, à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de cinquante trois sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire, pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 5 juin 2008.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 53

M. Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire, M. Thierry SOLERE, Premier Maire-Adjoint, Mme BELLIARD, M. RICARD, Mme DUBOST, M. BAROLI, Mmes MISSOFFE, BRUNEAU, MM. LOUAP, MOUGIN, GARDILLOU, Mmes BOUEE, GODIN, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, AMAR, SEBBAG, Mmes FATHALLAH, MONTIES, M. FOURNIER, Mme DE ROSE, Maires-Adjoints, M. GALLANT, Mmes de BEAUVAL, BILLARD, ROUGNON, M. MORAND, Mme LORBER, MM. PAPILLON, BACCHETTA, Mme DE VILLEPIN, M. GRAFFIN, Melle LAVARDE, M. BENHAROUN, Mme VETILLART, M. BARBOT, Melle SICARD, M. DENIZIOT, Mme BA, M. LABRUNYE, Mme BONDOUX, M. FOURCADE, Melle CARDETAS, MM. COHEN, VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mmes LAUREAU, VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN.

EXCUSES REPRESENTES : 2

Mme KAMATARI qui a donné procuration à M. DENIZIOT

Mme PINEAU qui a donné procuration à M. TELLINI

A vingt heures trente, Mme de BEAUVAL a donné procuration à M. FOURNIER (avant l'examen du point n°3).

Monsieur Mathieu BARBOT, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Mme Vouette :

A propos de la décision numéro 102 du 18 avril 2008, on aurait voulu savoir pourquoi on avait une procédure de référé préventif entre la société IDEX et la ville de Boulogne-Billancourt.

Décision 114 : pour les locaux pour la majorité rassemblée, j'ai vu qu'un bail de location était passé pour 9 années. N'est-ce pas un peu présomptueux ? Pour un groupe politique, les élections municipales auront lieu dans 6 ans.

M. Baguet :

Je peux répondre, ce sont les baux 3, 6, 9 classiques, qui sont dénoncés à l'échéance électorale.

M. Mougin :

Je ne connais pas ce dossier en particulier, mais le principe du référé préventif est de faire désigner un expert judiciaire afin de faire un constat de l'état existant préalablement au lancement de travaux. Par définition, on assigne l'ensemble des riverains qui peuvent être concernés par d'éventuels dégâts liés aux travaux.

J'imagine que dans cette affaire, comme dans tous les référés préventifs, on a été assigné parce qu'IDEX lance des travaux de construction de ces échangeurs climatiseurs. On est dans la clause pour faire valoir nos droits le cas échéant s'il y a des dégradations à l'issue des travaux.

Mme Shan :

J'ai deux questions. La première concerne la décision 101. J'avais compris, lors du dernier Conseil municipal, que c'était la société Kleema qui accordait ce bail. Or, dans la colonne 2, je vois à nouveau M. Elio Mazzei. Je suis surprise.

La deuxième question porte sur les décisions 137 et 138. Je voulais savoir si la mise à la réforme des photocopieurs obéissait, dans sa mise en œuvre, à un objectif de développement durable qui se traduisait, soit par un don à une association ou une entreprise d'insertion, soit à du recyclage total par démantèlement ?

M. Baguet :

En ce qui concerne, le photocopieur, je suis favorable à une association d'insertion, qui s'est créée pour recycler spécialement le matériel informatique. Je trouve que ce serait bien que l'on traite avec ce type d'association. M. Guillet me dit que c'est ce que l'on fait pour les ordinateurs. Pour les photocopieurs, comme ils contiennent des pièces mécaniques, c'est plus compliqué à réutiliser et à démonter dans la totalité. C'est une bonne remarque. Je suis d'accord pour que nous regardions si une société spécialisée ne peut pas remplir toutefois cette tâche.

Mme Shan :

Sur la 101, c'est juste une modification du nom à faire dans la colonne 2.

M. Tellini :

Ma question porte sur la note d'information que vous nous avez remise au sujet des marchés à intervenir et avis d'appel à la concurrence. Le document indique qu'il doit comporter l'objet de la consultation et son montant estima-

tif. Or, j'observe que la première case, l'objet "audit et conseil en organisation", pourriez-vous nous préciser le sujet de l'audit et surtout l'ordre de grandeur de prix, car il n'est absolument pas précisé ?

M. Baguet :

C'est l'audit sur les finances de la ville que j'avais déjà annoncé. Nous avons évoqué le montant en commission des finances : 50 000 €.

Les décisions prises sont validées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2008

Mme Shan :

J'imagine bien que la procédure qui consistait à faire valider par les élus leurs propos avant rédaction définitive du PV peut avoir quelque lourdeur, mais elle a aussi quelque légitimité. J'en veux pour preuve la lecture du PV que nous allons approuver.

Page 2, je lis ce qu'auraient été mes propos : "Je n'ai rien compris." En réalité, j'indiquais simplement qu'il manquait le détail des objets des baux dans les décisions 112, 113 et 114, dont on vient de reparler. Je pense que l'on aurait aussi bien pu écrire : "ces décisions ne sont pas claires." Il y a beaucoup de formules possibles. Je demande donc que ma pensée soit fidèlement restituée dans les débats. Est-ce qu'à l'avenir, il ne pourrait pas à nouveau nous être soumis pour relecture, comme cela avait été fait lors du premier Conseil municipal le 21 mars ?

M. Baguet :

Vous avez tout à fait raison. Les propos retranscrits mériteraient une adaptation. Entre nos expressions orales et l'expression écrite, il serait nécessaire de remettre certaines phrases en forme. Nous allons le faire. Moi-même, je me suis retrouvé avec des propos tenus qui n'étaient pas un exemple de parfait français.

En ce qui concerne la communication de nos comptes rendus, on répondra tout à l'heure à une question de Mme Bauche sur ce sujet. Mais nous avons tenu de nombreux conseils municipaux, 21 mars, 28 mars, le 16 avril, le 15 mai, sans compter celui d'aujourd'hui. C'est très lourd pour les services.

Nous allons mettre en place les procédures et trouver notre rythme de croisière, je vous l'assure.

A propos de modification, je souhaite que le document qui sera diffusé au public soit un peu modifié, notamment mes échanges avec Mme Bauche, qui ont été repris in extenso et que je vais faire modifier par souci d'apaisement.

M. Fusina :

Je pense que pour concilier ces deux impératifs et éviter la lourdeur de l'opération, mais également la légitimité qu'a rappelée Mme Shan, bien vérifier ce que l'on a dit lors des séances, peut-être que vous pourriez adresser un exemplaire du PV à chaque groupe, quitte à ensuite le modifier, et le restituer avant approbation.

Cela pourrait être une méthode de travail de manière qu'ensuite, on retrouve bien nos propos dans les PV.

M. Baguet :

C'est effectivement une possibilité, mais il n'est pas plus mal aussi que chacun puisse individuellement vérifier l'exactitude de ses propos. Toutefois, nous pouvons réduire les copies d'un grand nombre d'exemplaires, si M. Fourcade approuve le principe, nous pouvons envoyer un exemplaire aux responsables de chacun des groupes. En êtes-vous d'accord, M. Fourcade ?

M. Fourcade :

Oui.

M. Baguet :

Nous retenons la proposition de M. Fusina.

Mme Bauche :

Monsieur le Maire, je vous remercie d'avoir un souci d'apaisement. Il n'en demeure pas moins que les propos que vous avez tenus, vous les avez tenus en public. Si vous nous dites en public ce que vous allez dire à la place, parce que j'ai aussi envie d'être apaisée et de vous voir apaisé, je voterai sûrement ce compte rendu.

M. Baguet :

Mme Bauche, il ne faut pas en rajouter. Si vous le prenez sur ce ton, on laissera les propos, on votera le PV et on n'aura pas votre voix. C'est ainsi.

Je mets le PV aux voix.

Mme Bauche ne prend pas part au vote.

Avant de commencer les questions orales, nous avons mis un grand nombre de documents sur table. Mme Vouette doit être heureuse, elle retrouve tous les documents qu'elle m'a demandés. J'ai également remis à Jean-Pierre Fourcade, comme il me l'avait demandé, les statuts du Centre Européen de Création Contemporaine. Mme Belliard me rappelle que M. Cohen avait demandé un exemplaire des organismes de formation des élus. Nous l'avons remis à chacun. Mme Belliard insiste sur le fait qu'elle a tenu sa promesse. Nous n'en doutons pas !

QUESTION ORALE DE MME SYLVIE ROUGNON

Vous nous avez dit que vous nous présenteriez votre feuille de route pour l'aménagement de la ZAC Seguin Rives de Seine en juillet. Je ne doute pas que vous vous soyez déjà mis au travail.

Pourriez-vous nous dire comment se présentent vos premières réflexions, les discussions que vous avez pu engager avec les différents partenaires du projet, et nous décrire la méthode que vous comptez utiliser au cours de ces contacts ?

Parallèlement, où en sommes-nous de la signature de la convention ANRU, pierre angulaire du projet d'aménagement du quartier du Pont de Sèvres ?

REPONSE DE M. PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET, DEPUTE-MAIRE, A LA QUESTION ORALE DE MME SYLVIE ROUGNON

Vous vous préoccupez de la façon dont nous avançons pour établir l'inventaire de la situation de la ZAC Seguin Rives de Seine, et préparer le redémarrage du projet sur les nouvelles bases que nous avons proposées lors de notre campagne.

Comme vous avez bien voulu le supposer, je me suis mis en effet au travail avec la SAEM et les services de la Ville. Sans rentrer à ce stade, dans le détail, je vous confirme que ces discussions ne portent pas, sauf exception, sur la partie de la ZAC comprise entre le quartier du Pont de Sèvres et l'avenue Emile Zola, le trapèze ouest. Les projets sont lancés, ils sont souvent de grande qualité, et il n'y a aucun intérêt à en envisager une quelconque remise en cause.

Sur la partie Est du Trapèze, où aucun projet n'est encore décidé ou engagé, la réflexion porte davantage sur les grands équilibres de la programmation, et la possibilité qui est ou non la nôtre de les faire évoluer un peu plus qu'à la marge. Mon souci est notamment d'y construire des équipements sportifs de plein air.

En ce qui concerne l'île Seguin, dans un premier temps, j'ai rencontré, un par un, l'ensemble des partenaires concernés, pour une prise de contact.

D'une façon générale, mes interlocuteurs sont sensibles à respecter l'orientation générale qui est la nôtre, et la tonalité des entretiens est à chaque fois la même : chacun expose ses objectifs et ses contraintes, et s'efforce de bien comprendre ceux de l'autre, avant de chercher comment concilier l'ensemble.

J'ai trouvé systématiquement des partenaires ouverts, bien décidés à obtenir la prise en compte de leurs intérêts, mais également prêts à rechercher comment les rendre compatibles avec notre vision.

Je ne puis évidemment pas encore vous donner d'indications trop précises sur les solutions auxquelles nous aboutissons dans chaque cas, et je vous demande de me laisser, en effet, jusqu'à notre prochaine séance, pour vous dresser une première synthèse des résultats de cet exercice.

Vous aurez naturellement compris le caractère délicat et parfois confidentiel de ces discussions, les représentants des sociétés que nous avons face à nous étant naturellement amenés à discuter eux-mêmes avec leurs mandants dans la recherche d'une solution satisfaisante pour tous.

Enfin, et pour ne pas trop vous laisser sur votre faim, et répondre à la seconde partie de votre question, je suis heureux de pouvoir vous annoncer une bonne nouvelle, pour le Pont de Sèvres.

Le Président Patrick DEVEDJIAN a bien voulu me confirmer son accord pour lancer l'opération ANRU. D'une façon générale, il a été sensible, ainsi que le Vice-président concerné, à la nécessité de permettre de donner des assurances à des partenaires aujourd'hui très engagés dans le processus lourd et complexe de ce projet. Il lui paraissait simultanément légitime que notre opération, aussi importante soit-elle pour nous, ne donne pas une image faussée des priorités départementales, au regard d'autres quartiers, a priori plus sensibles que le nôtre, dans d'autres communes.

Le dossier doit ainsi être présenté à la réunion du 26 juin de l'assemblée départementale, et la signature pourrait intervenir dans la première quinzaine de juillet.

Je tiens ici à féliciter nos trois collègues conseillers généraux pour leur action efficace auprès de l'assemblée départementale.

Soyez certaine que, comme vous tous, je me réjouis vivement de ce résultat et du témoignage de confiance qui nous est ainsi accordé : j'ai dit au Président DEVEDJIAN combien j'y étais sensible, et combien il s'agissait aujourd'hui pour nous d'une base importante dans le dialogue que nous allons mener avec les habitants du quartier, en vue du redémarrage de cette opération.

QUESTION ORALE DE M. JEAN-PIERRE FOURCADE

L'Université Américaine de Paris vient de rendre publique son intention de s'installer sur l'île Seguin, après vous avoir saisi par lettre du 25 avril dernier.

Disposant d'une promesse de vente de droits à construire, d'un permis de construire et du financement nécessaire, l'Université Américaine de Paris doit pouvoir réaliser son projet dans les meilleurs délais. Après le rendez-vous que vous avez accordé à son président la semaine dernière, quelles sont vos intentions et quelle procédure comptez-vous suivre pour parvenir à un résultat intéressant une

grande partie des Boulonnais, et, au-delà, l'ensemble de la région Ile France ?

REPONSE DE M. PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET, DEPUTE-MAIRE, A LA QUESTION ORALE DE M. JEAN-PIERRE FOURCADE

En complément à la réponse que je viens de faire à Mme ROUGNON, vous m'interrogez, plus précisément, sur le résultat de l'entretien que j'ai eu la semaine dernière avec le Président de l'Université Américaine de Paris.

Je voudrais vous dire, en liminaire, et de façon cohérente avec mon propos antérieur, que si ces discussions sont restées parfaitement courtoises, elles n'ont pas abouti, à ce stade, à une quelconque décision. Elles ne se sont pas non plus centrées exclusivement, comme votre question pourrait le laisser entendre, sur des aspects juridiques ou financiers.

Le président della Paolera était accompagné de l'un des administrateurs de l'Université Américaine de Paris, Monsieur Mac Govern.

Nous avons illustré la méthode générale décrite précédemment.

Je me suis enquis de leur partenariat avec la New York University. Il m'a été répondu que bien qu'ils l'aient souhaité en son temps, ce partenariat, aujourd'hui suspendu, n'était pas à leurs yeux une condition essentielle de leur projet. J'ai fait valoir, pour ce qui me concerne, que les garanties qu'apportait cette alliance étaient naturellement importantes pour la crédibilité et la robustesse de l'opération, et qu'elles étaient de nature à peser dans notre décision.

C'est bien volontiers que j'ai admis que je restais sensible à l'intérêt de l'arrivée, à Boulogne-Billancourt, d'une école qui pourrait compléter de façon originale et même structurante la panoplie des établissements d'enseignement qui se trouvent sur notre territoire.

Le débat s'est en fait centré sur l'intérêt de localiser ce projet sur l'Ile Seguin : il n'échappe à personne que, dans la reprogrammation envisagée de l'Ile, l'implantation prévue peut induire des contraintes que nous devons évaluer ; dans le nouveau contexte, l'American University peut se trouver un peu plus isolée, un peu plus longtemps.

J'ai également demandé à nos interlocuteurs ce que leur projet pouvait, de son côté, apporter aux options que nous avons retenues pour l'Ile.

M. della Paolera m'a fait part des raisons de son très grand attachement au site de l'Ile et des éléments de son projet qui, selon lui, pouvaient enrichir la conception qui est la nôtre, et apporter de la vie et de l'animation culturelle à l'Ile, ainsi qu'une très large ouverture vers les Boulonnais et la Ville. Vous savez que je suis extrêmement sensible à une coo-

pération entre nos institutions et les entreprises situées sur la commune avec la population boulognoise. Il m'a apporté des garanties en ce sens tout à fait satisfaisantes.

Je lui ai demandé de me préciser les propositions qu'il pouvait formuler en ce sens sous la forme d'engagements écrits précis, et il est convenu de le faire. Nous devons nous revoir sous quinzaine.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Le climat général de notre rencontre était positif, de part et d'autre, chaque partie cherchant à faire progresser le débat.

QUESTION ORALE DE MME MARTINE EVEN

Ma question porte sur le programme de requalification urbaine de l'îlot de Lattre de Tassigny (programme approuvé par le CM de juin 2003) concernant notamment les immeubles situés avenue de Lattre de Tassigny. Le programme consiste à démolir trois immeubles au 16, 18 et 20, et à réhabiliter deux autres immeubles situés au 2 et au 10-12, afin de créer une cinquantaine de logements sociaux, dont trente trois pour des personnes âgées autonomes et valides.

Dans ces immeubles, vingt cinq logements étaient gérés par l'Office d'HLM (7 logements au n°18, 5 au n°16 et 13 au n°10-12). Lors du CM de novembre 2005, la ville a confié cette opération de requalification urbaine à la société PAX PROGRES PALLAS.

Depuis maintenant 5 ans que ce programme est approuvé (2003), les travaux n'ont toujours pas commencé, alors que la plupart des anciens locataires ont été relogés (depuis 2 ans).

Pouvez-vous, Monsieur, le Maire :

- Nous expliquer les raisons de ce retard,
- Nous préciser la situation des locataires encore sur place,
- Nous faire savoir si les anciens locataires (souvent des personnes âgées attachées à leur quartier pour y avoir longtemps vécu) pourront revenir habiter cet îlot de Lattre de Tassigny dans les mêmes conditions financières que précédemment ?

Enfin, pouvez-vous nous dire si un pourcentage de « ré-emménagement » par les anciens locataires est prévu, et, si oui, lequel ?

REPONSE DE M. CLAUDE GALLANT A LA QUESTION ORALE DE MME MARTINE EVEN

La requalification de l'îlot de Lattre de Tassigny s'appuie sur la réhabilitation ou reconstruction des immeubles situés au 2, 10-12 et 16-18-20 avenue de Lattre de Tassigny, qui permettra, outre la création de nouveaux logements sociaux, de remodeler l'entrée de la ville et de la rendre ainsi

plus attractive. Pour ce faire, la Ville a vendu à la Société PAX PROGRES PALLAS les immeubles sis 2, 10, 12 avenue de Lattre de Tassigny afin qu'ils soient réhabilités, et les immeubles situés aux numéros 16, 18 et 20 pour y conduire une opération de démolition-reconstruction.

A terme, 49 logements sociaux seront ainsi créés, dont une partie sera destinée aux personnes âgées non dépendantes. Ces appartements seront conçus pour favoriser, dans un environnement sécurisé, l'autonomie des locataires, grâce à des aménagements permettant d'effectuer très simplement les gestes de la vie quotidienne. Par ailleurs, la présence d'un régisseur renforcera le lien social. Sur ces 49 logements, la Ville bénéficiera de 21 droits de réservation.

En 2006, PAX PROGRES PALLAS a obtenu les permis de démolir et de construire, et les travaux auraient dû débuter fin 2007 pour s'achever au second semestre 2009. Au cours de l'été 2007, une fois l'enquête sociale préalable au relogement des locataires achevée, PAX PROGRES PALLAS a engagé des négociations avec les locataires et leur a proposé de s'installer provisoirement dans des logements faisant partie de son parc, principalement à Sèvres et à Boulogne-Billancourt.

Cette phase de pourparlers a été longue, mais menée de telle sorte qu'une solution (provisoire ou définitive) a pu ainsi être dégagée pour chaque locataire de ces immeubles, hormis pour l'un d'entre eux.

Sur les dix locataires concernés, qui occupaient le site, huit ont été relogés provisoirement. Une famille a quitté les lieux de son propre chef, définitivement. Les huit familles réintégreront les logements de l'avenue de Lattre, une fois ceux-ci réhabilités ou reconstruits.

Le bailleur a pris en charge les frais de déménagement, les frais d'ouverture des compteurs EDF/GDF, de changement d'adresse postale, et de transfert de ligne téléphonique.

Une locataire a refusé toutes les propositions de relogement provisoire et demeure toujours sur place et, de ce fait, retarde seule le démarrage du chantier. Le bailleur a saisi le tribunal d'instance. Celui-ci a rendu une décision autorisant Pax Progrès Pallas à expulser la locataire, en déliant le bailleur de son obligation de relogement.

Dans les tous prochains jours, à la demande du Député-Maire, plusieurs représentants de la ville et de l'opérateur recevront cette locataire afin de tenter une ultime médiation qui, je le souhaite, permettra d'aboutir à une issue favorable.

QUESTION ORALE DE M. JEAN-MICHEL TISSEYRE

L'accident grave de la circulation impliquant un cycliste et un camion jeudi dernier place Marcel Sembat nous ramène à la dure réalité de notre ville concernant les circulations douces.

Nombre de boulonnais ayant opté pour le vélo comme mode de déplacement ne peuvent que constater chaque jour la dangerosité d'une co-circulation forcée avec les voitures, les camions, bus et autres livreurs.

Pour des raisons de sécurité, les cyclistes moins téméraires, en particulier ceux accompagnés d'enfants, optent délibérément pour les trottoirs, les transformant ainsi de fait en pistes cyclables, au grand dam des piétons les plus vulnérables.

Monsieur le Maire, quel plan d'actions comptez-vous mettre en place pour remédier à cette situation qui n'a que trop duré, et dont on ne comprend pas qu'elle se pérennise au fil des accidents cyclistes ? Quand les boulonnais disposeront-ils enfin d'un maillage fonctionnel de pistes cyclables leur permettant des déplacements sereins et en sécurité ?

J'en profite pour souligner que cela permettrait en outre de sortir « des cartons » les projets élaborés par le passé et jamais aboutis.

REPONSE DE M. GUILLAUME GARDILLOU A LA QUESTION ORALE DE M. JEAN-MICHEL TISSEYRE

Tout comme vous, je déplore l'accident qui s'est produit la semaine dernière place Marcel Sembat et au cours duquel un cycliste a été blessé au bras après avoir été heurté par un poids lourd. A ce stade de l'enquête, la responsabilité du chauffeur ne semble pas engagée.

Depuis le début de l'année 2008, quatorze accidents impliquant des deux roues non motorisés ont été recensés avant celui de la semaine dernière. Les blessures qu'ils avaient occasionnées, n'avaient, fort heureusement, pas donné lieu à hospitalisation.

Les déplacements dans notre ville, de par la nature du tissu urbain et la densité du trafic, ne sont pas sans risques et il est de notre devoir d'assurer, dans les meilleures conditions possibles, la sécurité de tous nos concitoyens. Nous souhaitons continuer à réduire la vitesse des véhicules et à mieux protéger les personnes les plus exposées.

Sur le plan de la prévention, le Code de la Route prévoit que les automobilistes qui dépassent un cycliste doivent respecter une distance de sécurité d'un mètre en agglomération et d'un mètre cinquante hors agglomération. La Police Municipale renforcera et développera les actions pédagogiques et répressives dans ce domaine.

Une nouvelle campagne de sensibilisation va également être engagée, afin de rappeler aux automobilistes les règles élémentaires de circulation et inciter les cyclistes à respecter davantage la signalisation, et notamment les feux tricolores. L'objectif est un meilleur respect des règles de partage de la voie publique.

Concernant l'organisation de l'espace public, le développement en matière de circulations douces protégées reste insuffisant, même si un réseau de 7,5 kms de voies limitées à 30 km/h est en place, et de nombreuses rues sont équipées de ralentisseurs. Ce programme va être poursuivi.

Nous voudrions créer un réseau cyclable reposant sur deux axes Nord - Sud et Est - Ouest. Ces liaisons, qui utiliseront le plus possible les tronçons de pistes cyclables existantes, ne seront pas nécessairement en site propre, la typologie de notre ville ne le permettant pas.

A moyen terme, ce réseau devra s'étoffer à partir des parcours buissonniers prévus par Conseil Général, du contrat de « réseau vert » signé avec la région Ile de France, et des prévisions de notre Plan Local d'Urbanisme.

Concernant l'accident, j'ai été sur place au moment de l'accident. J'ai été rassuré immédiatement par les médecins du SAMU. Depuis l'accident, j'ai été en contact avec l'épouse de la victime boulonnaise, qui m'a donné au quotidien des nouvelles.

J'ai la joie de vous annoncer que j'ai eu aujourd'hui le cycliste au téléphone. Il va bien, il est rentré à son domicile, il a des soins à domicile par une infirmière.

QUESTION ORALE DE MME ANNE-CHARLOTTE LORBER

La Ville est signataire de la charte Ville Handicap et le développement des actions en faveur des personnes à mobilité réduite ou handicapées est l'une de nos priorités, notamment concernant le transport. Or il semblerait que la société AIHRPOP, qui assure les déplacements de ce public sur Boulogne et Sèvres, soit en cessation de paiements.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous informer sur le contexte actuel du transport adapté à Boulogne-Billancourt, la situation d'AIHRPOP et les raisons de ses difficultés financières ?

Pouvez-vous également nous préciser les échéances et perspectives qui concernent ce service, qui semble apporter une grande satisfaction à nos concitoyens âgés ou en situation de handicap ?

REPONSE DE M. PIERRE DENIZIOT A LA QUESTION ORALE DE MME ANNE-CHARLOTTE LORBER

L'AIHRPOP (Association pour les Inadaptés et Handicapés de la Région Ouest de Paris) assure un service de transport au bénéfice des Boulonnais et des Sévriens ayant des difficultés à se déplacer et dont l'état de santé ne permet pas, de façon temporaire ou permanente, d'utiliser les transports publics urbains. Ce service est assuré par des petits bus accessibles (5 véhicules sur Boulogne et 2 sur Sèvres).

Le service de transport adapté prend en charge les personnes âgées et les personnes handicapées, sur présentation d'un certificat médical ou d'une carte d'invalidité. La Communauté d'Agglomération souhaitant que le coût du transport pour les bénéficiaires n'excède pas le tarif en vigueur de la RATP, elle a fixé à 1,10 € les trajets sur le territoire de la Communauté et à 2,20 € pour les autres communes limitrophes desservies. Ce service est gratuit pour les titulaires de la carte améthyste ou de l'allocation adulte handicapé, soit 83% des transports effectués.

Conformément au marché renouvelé en 2006 qui lie AIHRPOP, et la Communauté d'Agglomération du Val de Seine, celle-ci contribue à hauteur de 497 000 € par an pour ce service de transport adapté.

De son côté, le STIF verse une subvention à AIHRPOP de 29 600 € pour deux véhicules.

En dehors de la CAVDS, l'AIHRPOP est titulaire de plusieurs marchés de transport adapté dans une dizaine de collectivités des Hauts-de-Seine (Rueil, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Garches) ; AIHRPOP est également sous-traitant pour le compte d'Eolia dans le Département des Yvelines.

Malgré ses nombreux marchés, AIHRPOP se trouve aujourd'hui en cessation de paiement, et ce pour 3 raisons :

1) Le versement des subventions du STIF à l'AIHRPOP dues au titre des anciens marchés a été bloqué pendant 18 mois.

2) Le STIF ne subventionne plus les nouveaux marchés dont AIHRPOP a été désigné attributaire, ni l'achat ou le renouvellement des véhicules, d'où des charges plus importantes pour l'AIHRPOP.

3) La Région et le STIF préconisent depuis plusieurs années la mise en place d'un réseau départemental de transport spécialisé, le département semblant, aux yeux de la Région, l'interlocuteur le plus adapté pour l'application de ce dispositif.

La Région a ainsi programmé la mise en place d'un réseau régional homogène de transports spécialisés sous la maîtrise d'ouvrage des départements par le biais de la société "FlexCité". Créée en 2003 par la RATP (actionnaire à 51%), TRANSDEV (35%) et le GIHP IDF (14%). Flexcité capte une grande partie des marchés les plus importants.

La politique tarifaire souhaitée par la Région et le STIF est fondée sur un paiement à la course et non sur un montant global forfaitaire pour un coût estimé à 24 € la prestation : le PAM ("Pour Aider à la Mobilité"). Cette prestation concerne uniquement les personnes les plus lourdement handicapées (80% au moins).

La mise en œuvre de ce réseau dans les Yvelines et la Seine-Saint-Denis a eu pour conséquences de priver Aihrop de subvention pour son activité dans ces départements, la Région et le STIF subventionnant le réseau départemental,

et de faire chuter la demande de prestation en raison du tarif pratiqué (6 € restant à la charge du bénéficiaire).

Face au déficit, Monsieur FILLOUX, Directeur Général de l'AIHROP a dû déclarer l'association en cessation de paiement, et le 27 mai 2008, le TGI de Nanterre a nommé un mandataire et un liquidateur. L'activité de l'AIHROP cessera donc le 27 juin 2008. Les éventuels repreneurs ont jusqu'à demain pour proposer leur candidature à la reprise de la gestion des contrats en cours.

LADIPH 95, société créée en 2001 (2 millions de chiffre d'affaires) par le Directeur Général d'AIHROP pour gérer les transports adaptés pour le département du Val d'Oise, a fait une offre de reprise d'AIHROP dans l'objectif de pérenniser les services proposés.

Le TGI devrait faire connaître le nom du repreneur le 24 juin 2008. Toutefois, quel que soit le repreneur, celui-ci sera dans l'obligation de reprendre les obligations du marché. Si la Communauté d'Agglomération et le futur titulaire ne s'entendent pas sur les clauses du marché, ce dernier devra être dénoncé et un nouvel appel d'offres relancé.

Il est probable que la CAVDS sera contrainte de réévaluer sa contribution sauf si le STIF modifie sa politique relative au transport adapté, et apporte de nouveau son soutien aux autres sociétés prestataires.

Bien entendu je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de la situation, et vous pouvez être assurés que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour permettre à nos concitoyens de ne pas subir de dégradation de la prestation dont ils bénéficient aujourd'hui.

M. Baguet :

Merci M. Deniziot pour cette longue et précise réponse, mais c'est la vie quotidienne de 400 personnes à mobilité réduite, qui risque d'être bouleversée du jour au lendemain par cette décision. Il faut absolument que nous nous mobilisions, et dans le cadre de la Communauté d'Agglomération du Val de Seine, puisque c'est une contribution de la Communauté d'Agglomération du Val de Seine. Mon collègue de la ville de Sèvres est tout à fait favorable à ce que l'on soutienne l'action soit d'AIHROP, soit de son repreneur.

Cet été par exemple, tous les déplacements prévus doivent être maintenus coûte que coûte. Il faudra que l'on trouve une solution adaptée.

QUESTION ORALE DE MME AGNES BAUCHE

Depuis 1995, le Maire Jean-Pierre Fourcade avait initié la publication des journaux officiels rapportant les débats du Conseil Municipal. Ceux-ci sont parus sans discontinuer pendant 13 ans, chaque mois suivant chaque conseil municipal et étaient diffusés en un certain nombre de points de

la ville (commerces, organismes type Poste, lieux sociaux, mairie et annexe, etc.).

Depuis 2002, on peut les télécharger par internet sur le site de Boulogne-Billancourt.

Mais les deux derniers conseils n'ont pas donné lieu, à ma connaissance, à diffusion papier, et, si l'on peut toujours télécharger tous les JO depuis 2002, il n'est pas possible de consulter ni de télécharger ceux d'avril ni de mai 2008. En fait, ce n'était pas possible le jour où j'ai posé la question.

Monsieur le Maire, je vous remercie de nous dire si vous avez décidé de modifier ou de supprimer cette institution à laquelle les Boulonnais sont très attachés ?

REPONSE DE M. THIERRY SOLERE A LA QUESTION ORALE DE MME AGNES BAUCHE

Vous semblez inquiète, donc je vais tenter d'essayer de vous rassurer concernant le Journal Officiel.

Comme vous le savez, depuis 1995 les réunions du Conseil municipal sont retranscrites dans ce compte rendu. Le JO continuera bien sûr à être diffusé sous la forme papier, pour le moment.

Je souhaite inscrire les modes de diffusion de ce document dans une réflexion plus globale. Dans ce sens, j'ai proposé au Député-Maire, qui l'a accepté, que l'on envisage de filmer le Conseil municipal de Boulogne-Billancourt, pour que celui-ci soit diffusable en ligne sur Internet, dans nos permanences de quartier, et que les Boulonnais puissent ainsi participer plus précisément encore au quotidien à la vie démocratique de ce conseil.

Je ne doute pas que vous compreniez qu'une nouvelle municipalité procède à quelques ajustements dans l'organisation précédemment en cours. J'ai aussi demandé aux rédacteurs - que je remercie aujourd'hui puisqu'ils nous accompagnent à chaque Conseil municipal - de synthétiser davantage nos interventions.

Concernant les séances d'avril et de mai 2008, leurs ordres du jour étant relativement brefs, leurs comptes rendus seront regroupés en un seul numéro du Journal officiel qui sera publié prochainement.

QUESTION ORALE DE MME MARIE-HELENE VOUETTE

Il nous a été rapporté qu'une baisse significative du budget bibliothèque, de l'ordre de 50 000 €, avait été décidée.

J'avais posé une question en 2003 sur la politique adoptée en matière d'abonnements à certains périodiques. Des abonnements à des magazines avaient été brusquement arrêtés, les lecteurs potentiels étant invités à les consulter à la médiathèque. Un seul abonnement de chaque périodique

était conservé par la ville, alors que les bibliothèques de quartier ont justement pour but et pour intérêt de rapprocher les habitants des sources de savoir. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Deuxième point, d'après nos informations, les conséquences de cette restriction budgétaire ne se cantonnent pas aux acquisitions d'ouvrages. Il aurait été annoncé que les départs (retraite, mutation, volontaire) ne seraient pas systématiquement remplacés.

Pourriez-vous nous éclairer sur cette question et nous dire quelle est votre politique de culture pour tous ?

REPONSE DE M. PASCAL FOURNIER A LA QUESTION ORALE DE MME MARIE-HELENE VOUETTE

Vous m'avez interrogé sur divers points concernant les bibliothèques municipales.

Tout d'abord, vous notez une baisse de 50 000 € de l'ensemble du budget des bibliothèques municipales. Cette réduction ramène le budget 2008 au niveau des dépenses effectives de 2007, ce qui ne pénalise pas ce service par rapport à l'année précédente, mais l'oblige à une gestion vigilante de ses crédits.

5 ans plus tard, vous reposez donc la même question concernant la politique d'abonnements à certains périodiques. Il est vrai qu'une baisse de crédits avait effectivement été décidée par la municipalité précédente en 2003. Si à ce jour, cette politique n'a pas encore été révisée, vous remarquerez cependant que le contexte a évolué : émergence d'Internet, succès de la presse gratuite. Il n'en demeure pas moins que tous les Boulonnais n'ont pas accès à Internet. Les bibliothèques doivent demeurer un service public et permettre à chacun de continuer à s'abreuver aux sources de savoir que vous évoquez. Cependant, elles doivent aussi répondre aux exigences de l'époque et, à ce titre, évoluer grâce à de nouveaux services notamment de proximité. Nous réfléchissons en ce moment au meilleur service à apporter, en général, aux lecteurs des bibliothèques de Boulogne-Billancourt, et la question des abonnements fera partie de cette réflexion globale.

Par ailleurs, vous mentionnez que, d'après vos informations, il aurait été annoncé que les départs (à la retraite, pour mutations ou volontaires) ne seraient pas systématiquement remplacés. De façon générale, il n'y a pas, de fait, obligatoirement lieu de remplacer systématiquement tous les départs, mais nous étudierons toutes les situations qui se présenteront au cas par cas. Concernant les bibliothèques, service directement en contact avec le public, nous porterons une attention toute particulière à ces questions. En effet, nous souhaitons assurer une qualité de service optimum au public, en prenant à la fois en compte l'attente des usagers, et son coût pour la collectivité, c'est-à-dire pour le contribuable boulonnais.

Quant à votre question sur la politique de culture pour tous. Sachez qu'elle demeure pour nous, comme pour vous, une priorité. Mais qu'est ce que la culture pour tous ? C'est une culture accessible au plus grand nombre, qui répond à toutes les attentes, tous les goûts et tous les âges, qui sait également être audacieuse et découvreuse de talents. C'est une culture aussi singulière que plurielle... cela devrait vous plaire ! Qu'elle s'écrive avec un grand ou un petit c, je serai honoré de vous en présenter les grands axes à la rentrée.

J'espère, chère collègue, vous avoir, comme vous dites, éclairé sur la question grâce à une réponse plus proche d'une mise en lumière que d'une mise au point !

M. Baguet :

Dernière question, et je note que c'est la quatrième du groupe @lternance, mais on votera la modification du règlement intérieur, Mme Vouette, au prochain Conseil municipal.

QUESTION ORALE DE MME JUDITH SHAN

La Ville édite une brochure intitulée « Débuter la musique ».

On y apprend que le cycle d'observation et d'orientation musicale a été mis en place à la rentrée 2005 dans le cadre d'un partenariat pédagogique organisé entre le Conservatoire à Rayonnement Régional et l'Ecole de Musique de Boulogne-Billancourt. Il concerne les petits de 6 et 7 ans inscrits dans les classes de CP et CE1.

A l'issue de deux années d'initiation musicale (COOM 1 et COOM 2), une commission propose une orientation individualisée pour une poursuite des études dans l'une ou l'autre des deux structures d'enseignement.

Le fait de suivre des études musicales au CRR ou à l'Ecole de Musique est donc indépendant d'un choix des familles et correspond, soit à une nécessité pédagogique qui n'est pas ici remise en question, soit au choix d'étude d'un instrument dont l'enseignement n'est pas assuré au CRR.

C'est seulement sur l'implication économique qui s'impose aux familles que porte mon interrogation.

Petite simulation sur la base des tarifs de l'année scolaire 2007-2008 :

Le tarif de la scolarité au CRR est soumis au quotient familial. Il varie, s'agissant de l'année scolaire qui s'achève, pour les familles de l'agglomération du VdS et pour tous les niveaux, entre 100 € (tarif A5 - à ce propos, la brochure que nous venons d'éditer est erronée car elle mentionne comme tarif plancher celui qui serait appliqué en A1-) et 252 € (tarif I1), auquel s'ajoute un droit d'inscription unique de 38,50 €. En première année d'étude (1.1), ce tarif

donne accès à un cours d'instrument de 30 minutes, un cours de formation musicale d'une heure, un cours de chorale de 45 minutes. A partir de la troisième année (1.3), il permet en outre de participer à une classe d'orchestre à raison d'une heure par semaine.

De son côté, le tarif de la scolarité à l'Ecole de Musique n'est pas soumis à quotient familial. Il est unique et se compose : d'une adhésion familiale annuelle de 59 €, à laquelle s'ajoute le prix d'un « pack ». A prestation équivalente, comparativement au CRR, les familles devront déboursier 513 € l'année, qui correspond à la sortie de COOM2 et ajouter 36 € pour bénéficier d'un programme équivalent à celui de la troisième année qui suit la COOM2.

Pour réduire cette disparité, l'Ecole de Musique et de Danse accorde une réduction de 20% aux élèves issus de la COOM pour la première année, puis 10% la deuxième année.

Grâce à cette remise, l'année qui suit directement la COOM 2, pour les familles dont le QF est A5, les frais de scolarité sont de 138,5 € au CRR et de 469,4 € à l'Ecole de Musique et de Danse, soit un montant 3,4 fois plus élevé. Pour ceux dont le tarif est de II, le rapport est de 1,6 (469,4 €/290,5 €).

La troisième année d'étude, le rapport est de 4,4 pour les familles au QF A5 et de 2,1 pour les familles au QFII (pas de remise et ajout d'un cours de chorale).

En résumé, entre une scolarité au CRR ou à l'EMD, il y a une différence qui peut aller de 160% à 440%. Les familles se trouvent donc confrontées à une discrimination économique en raison d'une orientation qu'elles n'ont pas choisie.

Que pourrions-nous, chers collègues, mettre en place pour que les élèves de Boulogne-Billancourt puissent avoir un accès égal à l'étude de la musique à l'issue des classes COOM dès la prochaine rentrée scolaire ?

REPONSE DE M. PASCAL FOURNIER A LA QUESTION ORALE DE MME JUDITH SHAN

C'est vrai que c'est une longue question, c'est donc un voyage au bout de la nuit qui commence !

Le cycle d'orientation et d'observation musicale (COOM), tronc commun au conservatoire et à l'école de musique et de danse pour l'initiation musicale, existe depuis maintenant trois ans et son succès ne se dément pas. Les effectifs progressent chaque année et ont atteint pour l'année scolaire en cours 249 élèves, 105 en COOM 1^{ère} année et 144 en COOM 2^{ème} année. L'Ecole de musique accueille pour sa part à chaque rentrée scolaire environ une cinquantaine d'enfants issus du COOM 2^{ème} année.

Les orientations proposées par la commission sont d'une manière générale parfaitement comprises par les familles qui adhèrent à l'esprit du dispositif en connaissance de cause et qui perçoivent les atouts respectifs de ces deux types d'enseignement, offrant un choix adapté aux projets d'apprentissage de chacun.

En ce qui concerne les différences dans les grilles tarifaires de l'école de Musique et de danse et du conservatoire, elles s'expliquent par les statuts respectifs des deux établissements et leur historique. Une association est par définition constituée par ses adhérents dont elle dépend dans son mode de fonctionnement. Il en résulte normalement une plus grande autonomie de gestion et de financement. La ville a augmenté considérablement son aide financière à l'école de Musique et de Danse ces dernières années, avec une subvention de fonctionnement qui a plus que doublé, passant progressivement de 145 000 € en 2005 à 300 000 € en 2008. Cette aide a notamment permis à l'association de développer son offre d'enseignement et son projet pédagogique tout en stabilisant ses tarifs.

Le conservatoire à rayonnement régional, s'inscrit dans le réseau des établissements du secteur public d'enseignement artistique spécialisé, dont les missions répondent à des critères communs en termes de contenus et d'objectifs éducatifs sous la tutelle pédagogique du ministère de la culture. Le statut de ces établissements, leurs modes de financement (qui comprennent des subventions de l'Etat et du conseil général) et leurs politiques tarifaires ne peuvent être comparés avec ceux des structures associatives.

Ainsi que vous le mentionnez, l'école de Musique et de Danse accorde des réductions aux familles à l'issue du COOM et vous illustrez votre propos en soulignant plus particulièrement la situation des familles nombreuses. Un autre dispositif permet à ces mêmes familles d'obtenir des réductions supplémentaires. Il s'agit du chéquier municipal familles nombreuses créé spécialement par la ville pour les activités associatives. Il ouvre droit à un remboursement plafonné à 236 € pour trois enfants, plus 79 € par enfants supplémentaires à charge. Ce dispositif vise précisément à compenser les différences de tarifs entre les prestations municipales et les prestations associatives. Un certain nombre de familles bénéficient d'aides complémentaires accordées par les comités d'entreprises.

L'ensemble de ces réductions, qui peuvent être prolongées, par des mesures de règlement plus personnalisées, contribuent à atténuer sensiblement les écarts de tarifs. Ainsi le dispositif PASS 92 du Conseil Général peut-il aider tous les élèves des collèges à fréquenter l'école de musique et de danse.

Ainsi, il ne semble pas que dans les trois années d'existence du COOM des familles aient dû renoncer pour des raisons financières à l'orientation qui leur était proposée.

Ceci étant, il est clair que notre système est perfectible. Nous allons nous attacher à examiner comment le faire évoluer.

1 - CATASTROPHES SURVENUES EN CHINE ET EN BIRMANIE - AIDE AUX VICTIMES.

Rapporteur : M. Solère

Comme nous l'avions évoqué à l'occasion des questions orales du précédent conseil, le mois de mai a connu deux terribles catastrophes.

Le 12 mai dernier, la province du Sichuan a été lourdement touchée par un séisme. Le bilan actuel fait état d'environ 80 000 morts. De nombreuses personnes sont restées ensevelies ou sont portées disparues. Les pertes en vies humaines ne cessent de s'aggraver. Les dégâts matériels sont énormes.

Le traité de jumelage entre Boulogne-Billancourt et Guang'an - Ville natale de Deng Xiaoping - a été signé le 27 octobre 2007, afin de développer la compréhension, le respect et l'amitié entre les Français et les Chinois.

La ville de Guang'an est située dans la province du Sichuan, à environ 300 kilomètres de la capitale provinciale Chengdu, et de l'épicentre du séisme.

Par ailleurs, les 2 et 3 mai dernier, la Birmanie a été frappée par un violent cyclone qui a fait, selon les organisations humanitaires, environ 134 000 morts et disparus. La situation des populations est très préoccupante. Des millions de personnes sont aujourd'hui sinistrées.

Afin de témoigner de la solidarité de la ville de Boulogne-Billancourt avec les victimes de la catastrophe qui a frappé la ville de Guang'an et celles du cyclone en Birmanie, il est proposé au Conseil d'apporter une contribution d'un montant de

- Pour la Ville de Guang'an : 15 000 €
- Pour la Birmanie : 15 000 €

Dans l'attente de renseignements plus précis, je vous propose de m'autoriser à verser ces sommes à la Croix Rouge, à charge pour cette dernière de les redistribuer sous forme d'aides aux personnes sinistrées de la ville de Guang'an et de la Birmanie.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance souhaitent savoir si les fonds seraient reversés à la ville dans le cas où ils ne seraient pas distribués correctement à la Birmanie.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable à la majorité.

M. Baguet :

J'ai adressé deux courriers à Jean-François Mattéi, le Président de la Croix Rouge, pour lui dire qu'en ce qui concerne la Chine, je voulais qu'il m'apporte les garanties que les sommes versées par les Boulonnais soient bien destinées à notre ville jumelle.

En ce qui concerne la Birmanie, j'ai fait la même demande d'une utilisation la meilleure possible. Dans le cas contraire, il reste délicat de demander à la Croix Rouge de nous rembourser les sommes versées. On peut lui faire confiance. Je ne me sens pas de demander à M. Mattéi s'il va bien les utiliser et, à défaut, s'il s'engage à les rembourser à la commune de Boulogne-Billancourt.

Mme Vouette :

Les fonds rassemblés à des fins d'aide humanitaire ne peuvent être employés que pour la mission ciblée par les donateurs. Or, il se trouve que, dans certains cas, les sommes récoltées ne correspondent pas aux besoins et aux capacités de réalisation des institutions en charge des projets de reconstruction ou autres. C'était en particulier le cas pour les sommes rassemblées après la catastrophe du tsunami. Certaines n'ont pas pu être totalement utilisées, même avec la Croix Rouge.

Il serait donc judicieux de verser les sommes prévues à l'intention cette province chinoise, mais en autorisant la Croix Rouge à éventuellement utiliser ces fonds pour d'autres opérations humanitaires. Nous pourrions d'ailleurs préciser que l'accord de la ville devrait alors être demandé.

M. Baguet :

Oui, effectivement. Pour la Chine, je n'ai aucune inquiétude. Je pense que la Croix Rouge respectera notre souhait que ces sommes soient versées à la ville jumelle.

Pour la Birmanie, la Croix Rouge a toujours des solutions pour aider des gens sur place. L'affaire du tsunami, c'était autre chose. L'ampleur était telle que les aides sont arrivées en abondance et beaucoup d'associations ont été dépassées. On n'est pas dans ce cadre là. Il y a urgence aujourd'hui. Tous les Birmans ne sont pas secourus à ce jour. Il y a encore des villages qui n'ont pas du tout été approchés.

M. Solère :

En accord avec le Maire, je rappelle qu'il y a d'autres solutions parfois que de donner une somme d'argent à une institution. La Croix Rouge, cela ne pose pas débat sur le fait

que ce soit bien utilisé, mais on a la capacité de mobiliser l'ensemble des associations de la ville quand il y a une catastrophe, ce qui avait été le cas pour le tsunami, en ayant un projet bouloonnais dédié.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.

2 - TERRAINS THIERS VAILLANT - CONSTRUCTION D'UN COLLEGE - AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE DESSERTE - CESSION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE SEINE DE L'EMPRISE NECESSAIRE A LA CREATION DE LA VOIE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : M. Solère

En octobre 2007, le Conseil municipal de Boulogne-Billancourt s'était prononcé sur la cession gratuite, comme c'est de tradition au Conseil général, d'une parcelle de 7 500 m² sur le terrain Thiers-Vaillant, pour la réalisation, par les services du département, d'un nouveau collège pour notre ville, nouveau collège que la communauté éducative de Boulogne-Billancourt attend avec impatience.

Le projet retenu aura notamment comme conséquence la création d'une voie de desserte perpendiculaire à l'avenue Edouard Vaillant pour desservir ce collège. Cette voie de desserte, conformément aux délibérations du Conseil Communautaire, doit appartenir à la Communauté d'Agglomération. Elle a été évaluée par les services des Domaines très tardivement, c'est pour cela qu'en commission, on était revenu avec l'évaluation des Domaines à 290 000 €.

L'objet de cette délibération est de procéder à la cession de cette parcelle par la ville à la Communauté d'Agglomération pour un montant de 290 000 €.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable de la commission, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vouette :

Bien entendu, nous sommes favorables à l'implantation de ce nouveau collège qui remplacera celui du Vieux Pont. Cependant, deux remarques :

Il avait été dit lors du précédent mandat que la ville veillerait à ce que l'internat ne soit pas uniquement réservé aux

garçons. En effet, résurgence d'un passé réservant les études à la moitié masculine de l'humanité, les places d'internat pour les filles sont très rares. Il serait donc judicieux que Boulogne-Billancourt ne conforte pas cette situation.

D'autre part, les habitants du quartier seraient fort intéressés pour discuter de l'ensemble de l'aménagement de l'emprise Thiers Vaillant, en particulier, la création d'une crèche, d'une supérette et d'un square en plus d'un terrain de sport. Quand pensez-vous finaliser cet aménagement et comment comptez-vous impliquer les Bouloonnais ?

M. Baguet :

Sur la mixité de l'internat, j'avoue que je ne sais pas répondre. Vous avez vu dans un document précis qu'il serait réservé uniquement aux élèves de sexe masculin ? Je ne le crois pas. Les internats que le Conseil général réalise dans le Département des Hauts-de-Seine sont très séparés pour les raisons que vous pouvez imaginer, mais ils sont mixtes a priori.

En ce qui concerne l'aménagement du site, j'ai un petit regret avec cette délibération, même si nous bénéficions d'un très beau cadeau du Conseil général. L'ensemble va coûter 36 M€. C'est très important. Nous allons pouvoir regrouper sur place le CIO, avoir un vrai gymnase à la lumière du jour, c'est plus agréable. De plus, Mme Bruneau me faisait remarquer que c'est plus économique, car nous n'utilisons pas d'électricité dans la journée.

Toutefois, le positionnement même du collège pose quelques difficultés. Si nous avions pu le décaler un peu plus vers la rue Thiers ou vers le CTM, cela posait un autre problème, mais nous aurions pu préserver sur place le terrain de football et le Skate Park. Il faudra trouver une solution pour remettre le Skate Park quelque part. Il est très fréquenté. J'ai vu vendredi après-midi des jeunes qui étaient là. Ils m'expliquaient qu'il y avait une fréquentation assez soutenue en semaine.

Nous allons essayer de trouver la meilleure solution possible. Nous ne pouvons pas revenir en arrière.

J'ai posé la question au Conseil général. Même en déplaçant le collège de 15 mètres vers la rue Thiers ou 15 m de l'autre côté, il faudrait reprendre le concours, indemniser les architectes. C'est beaucoup trop lourd et cela prendrait deux ans.

La communauté éducative du Vieux Pont de Sèvres attend avec impatience son nouveau collège. Ce serait lui asséner une mauvaise nouvelle que de dire que le collège ne sera pas livré à la rentrée de septembre 2010, mais en 2012 voire 2013. La communauté éducative et les familles du Vieux Pont ne peuvent pas attendre davantage.

Il faudra aussi procéder à des aménagements du carre-

four parce que la carte scolaire associée à ce collège est plutôt au sud d'Edouard Vaillant. Le Conseil général prévoit un aménagement du carrefour en surface vraiment adapté à la traversée d'élèves de sixième, qui, je rappelle ont 10 ou 11 ans.

Nous ferons en sorte de préserver le maximum d'équipements publics et d'aménager au mieux le reste du terrain. Cela commence par le CTM d'ailleurs. Nous verrons tout à l'heure une délibération qui propose des travaux importants au CTM.

M. Fusina :

Nous sommes tout à fait favorables à ce projet. Nous voterons cette délibération.

Cela dit, j'ai une inquiétude, car c'est de nouveau un terrain sportif qui disparaît. J'espère que vous allez engager une réflexion globale en matière de politique sportive afin que nous puissions conduire, dans des délais assez rapprochés, une politique de reconquête des équipements sportifs de manière à ce que nous puissions nous mettre à niveau assez rapidement, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

M. Baguet :

Je l'ai dit tout à l'heure, c'est dommage qu'une partie du « terrain stabilisé » de plein air soit sacrifiée, mais dans ma réponse à Mme Rougnon, j'ai rappelé que j'avais demandé qu'il y ait des équipements sportifs sur la partie Est du Trapèze. Nous sommes en passe de trouver une bonne solution pour des équipements sportifs de plein-air.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2007 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES - BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS - APPROBATION.

Rapporteur : Mme Dubost

Il convient au préalable de rappeler que le compte administratif pour l'année 2007 qui vous est présenté n'engage pas l'équipe municipale élue en mars 2008. Ces comptes avaient d'ailleurs fait l'objet d'une présentation synthétique lors du conseil Municipal du 7 février 2008. Aucun élément chiffré n'a été modifié par la nouvelle équipe municipale. Nous avons uniquement validé la rédaction du rapport administratif élaboré par la Direction des Affaires Financières.

1 - Le compte administratif du budget principal

Le compte administratif du budget principal mérite votre attention plus particulièrement sur les points suivants.

Les recettes de fonctionnement ont diminué de 2,24% par rapport à l'exercice 2006. Toutefois en retraçant les cessions d'actifs, le taux de progression passe de -2,24% à +2,67%.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 3,74% passant en volume de 152,3 M € en 2006 à 158 M € en 2007. Il en résulte une baisse de l'autofinancement calculé selon les normes généralement reconnues (c'est-à-dire hors recettes de cessions) qui est passé de 21,2 M € en 2006 à 20,3 M € en 2007.

Les recettes de cession s'élèvent à 8,47 M € qu'il convient de rapprocher du montant de 17,38 M € en 2006 qui comprenait toutefois 10,2 M € de produits de cessions affectés à des dépenses d'acquisition de logement social : les 8,47 M € de 2007 sont ainsi à comparer aux 7,1 M € nets de 2006.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement, et plus précisément les CP mandatés dans l'exercice, elles ont été supérieures à périmètre équivalent de plus de 40% à celles de 2006 retraitées des opérations acquisitions-cessions. En 2007, 33,7 M € ont été mandatés à comparer aux 23 M € de 2006.

Le dernier point concerne la dette. L'augmentation de la dette consolidée, budget principal et budgets annexes, s'élève à 2,073 M €. L'encours global de la dette est ainsi passé en 2006 de 197,31M € à 199,39 M € en 2007. Cet encours représente 110% des recettes réelles de fonctionnement hors cessions, ce qui est un ratio élevé. Pour mémoire il convient de souligner que l'encours global de la dette s'élevait à 179,35 M€ en 2001.

Après reports de dépenses et de recettes équilibrés à 17,93E, le solde net pour le budget principal de 2007 s'établit à 3 M €, contre un solde net de 4,5 M € en 2006. C'est ce chiffre de 3M € qui sera reporté dans la DM1.

Ce solde de 3 M € est à rapprocher des insuffisances budgétaires dont nous parlerons lors de la présentation de la DM 1.

2 - Les budgets annexes

Ils sont tous équilibrés, avec un très léger solde de gestion de 19 259 ? qui sera repris en DM1.

3 - Les relations entre le budget de la ville et celui de la communauté d'agglomération

En l'absence de nouveaux transferts de compétences à la CAVDS, le périmètre d'action de chaque collectivité est resté inchangé par rapport à 2006. Les comparaisons entre exercices peuvent être réalisées sans retraitements. Le rapport de présentation du CA 2007 contient une annexe présentant les flux croisés entre les deux collectivités.

Il convient de noter les trois principales recettes perçues en 2007 en provenance de la CAVDS :

- l'attribution de compensation (60,96 M€ contre 60,93 M€ en 2006)
- la dotation de solidarité communautaire (1,85 M? en 2007 et 2006)

- le produit des cessions (3,11 M €), soit le rachat de la VEFA du parking de l'îlot EE (2,5 M €) et la première tranche de la cession de l'immeuble du 92, rue d'Aguesseau (0,6 M €).

4 - Le Bilan des acquisitions et des cessions immobilières.

Le détail des acquisitions-cessions immobilières est présenté dans les annexes au Compte Administratif. Une présentation sommaire en est faite au sein de la délibération du CA. Il convient de retenir que les acquisitions immobilières ont représenté 4,88 M € et les cessions 8,44 M €, comprenant 3,11 M € en provenance de la CAVDS évoqués précédemment.

Les deux principales acquisitions de l'exercice ont été constituées de l'acquisition à l'amiable et sous rente viagère du 652 avenue du Maréchal Juin pour permettre à la Ville de réaliser à terme un équipement public (valeur 1,6 M €) et l'acquisition en VEFA de la crèche rue de la Ferme (valeur totale 2,38 M €, avec règlements échelonnés sur 2007 et 2008).

En résumé, l'autofinancement a baissé, les crédits de paiement ont augmenté de plus de 40% de 2006 à 2007, le recours à l'emprunt a été inéluctable : ce recours va être d'autant plus fort ces prochaines années que l'autofinancement a été jusque là complété par des cessions importantes.

Voilà, Monsieur le Maire, les points significatifs du budget principal, des budgets annexes et des cessions d'actifs réalisés en 2007, sur lesquels je souhaitais attirer l'attention du Conseil Municipal.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, avec 3 voix du groupe Unis pour Boulogne Billancourt, les autres ne prenant pas part au vote.

M. Vincent :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez tous, l'examen annuel du compte administratif consiste principalement à vérifier la conformité des comptes de la ville avec le budget et à s'assurer de leur sincérité. Il ne s'agit donc pas d'un acte politique et il appelle une présentation aussi objective que possible, cette année, plus encore sans doute que les précédentes, car ce compte a été établi avant l'élection municipale et n'a pu, pour des raisons techniques, être approuvé lors du conseil de février, où il avait été présenté dans ses grandes lignes.

Je vous avais demandé, Monsieur le Maire, de bien vouloir m'adresser le rapport définitif que nous avons ce soir. Je vous l'ai demandé il y a environ un mois, afin de pouvoir exercer l'un des maigres droits que vous laissez à l'opposition, la rédaction de la demi-page dont dispose mon groupe

dans le BBI. Vous n'avez pas voulu répondre à ma demande et, en lisant votre document, je comprends mieux pourquoi.

En effet, le rapport de présentation du compte administratif est, sous une apparence d'objectivité, un document à charge contre la municipalité sortante, un document qui ne fait que préparer la présentation désobligeante et inacceptable qui accompagne le projet de DM1.

Que découvrons-nous en effet dans un encadré, page 4, destiné aux lecteurs pressés, encadré qui vient de nous être lu ? : que les recettes de fonctionnement ont diminué de 2,24% par rapport à 2006. Que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,74% avec un "dérapage" des dépenses courantes : + 5,7% par rapport à 2006, et des dépenses de personnel : + 4,3%.

En conséquence, si l'on vous croit, l'excédent réel de fonctionnement aurait baissé de 10 M € sur 2006, ce qui représente un recul de 35%.

Nous découvrons un peu plus loin que, finalement, il faut retraiter ce "très mauvais résultat" en y réintégrant les cessions d'actifs immobiliers, ce qui ramène la baisse de l'excédent à tout de même 5% sur 2006. Et nous découvrons enfin que la dette, qui a baissé sur le budget principal, a en fait augmenté pour atteindre 199 M €, ce qui représente 110% des recettes de fonctionnement, chiffre jugé comme élevé.

Alors, le lecteur pressé, ce qui doit être le cas de la plupart de nos concitoyens qui ne sont pas forcément des familiers de la M 14, ne peut que ressentir un sentiment d'inquiétude devant cette "dégradation" de la situation financière.

Pourtant, une lecture attentive des chiffres que vous avez bien été obligés de publier, devrait le rassurer. En effet, la baisse des recettes de fonctionnement s'avère être finalement une hausse de 2,67%, car il faut bien évidemment réintégrer les produits de cession. Le "dérapage" des dépenses se traduit au total par une hausse de seulement 3%, si on déduit, comme vous le faites vous-même dans le rapport, la hausse des loyers de l'INCA, parce qu'il y avait trois semestres en 2006 et 4 en 2007, et la hausse des reversements dus à Vinci, puisque dans ce cas, la ville verse plus à Vinci, mais elle touche aussi beaucoup plus. Elle a augmenté ses recettes de 12% sur ce poste.

3% d'augmentation des dépenses, 2,67% d'augmentation des recettes. Le lecteur pressé peut commencer à se rassurer.

Deuxième élément de réconfort : l'effort d'investissement n'a pas baissé et le montant des crédits de paiement est resté au niveau de 33 M €, financés en grande partie par un autofinancement élevé de près de 29 M €, supérieur aux prévisions initiales de cette année 2007 de 5 M €.

Troisième élément de réconfort pour ce lecteur pressé : la "dérive" de l'endettement est de 2 M €, soit de 1% seulement de l'encours. Alors même que, vous le soulignez, les périmètres d'intervention de la ville se sont étendus en 2007.

Enfin, pour conclure, l'exercice se solde par un excédent de 3 M €, qui permettra de faciliter la réalisation du budget 2008.

Cette situation financière très saine a été soulignée en octobre dernier, vous vous en souvenez sans doute, par l'agence de notation financière indépendante Standard & Poor's, qui note la ville depuis 10 ans et qui, pour la dixième année consécutive, a attribué la note double A, qui est pratiquement la plus haute note, en l'expliquant, et là, je vous demande de rouvrir les guillemets, je cite : "par la richesse et le dynamisme de l'économie boulognaise, la discipline financière de l'exécutif et la qualité de son management."

Nous déplorons la tonalité insidieuse et orientée de ce rapport. Pour ce qui nous concerne, nous nous en tiendrons aux chiffres qui soulignent à l'évidence la très bonne situation financière de la ville au moment du changement de mandat.

Nous voterons donc ce compte administratif 2007 pour les chiffres, pas pour le rapport.

M. Fusina :

Comme l'indiquait mon collègue M. Vincent, nous avons deux choses à juger dans ce compte administratif, d'abord la sincérité des comptes, et là-dessus, comme chaque année, nous ne mettrons pas en cause la sincérité des comptes. Bien évidemment, même si nous le voulions, cela nous serait difficile dans la mesure où nous n'avons pas accès aux pièces comptables. Donc, pas d'observation particulière sur la sincérité des comptes.

Ensuite, deuxième point, c'est d'apprécier la fiabilité des prévisions budgétaires. En gros, est-ce que les recettes ont été correctement calibrées et les dépenses également ? Ce que j'ai observé tout d'abord concernant les recettes, c'est qu'il y a, contrairement à ce que vous indiquez, M. Vincent, un tassement des recettes et une augmentation des dépenses.

J'ai lu le rapport. Je ne mets en cause personne. Je lis ce rapport et je constate que les recettes de fonctionnement avec cession ont baissé de 2,24%, soit 2,2 M €. En revanche, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,74%, soit 6 M €. Donc, là, il y a ce que l'on appelle un effet de ciseau qui est très inquiétant. Il touche même la structure du budget. Il y aura des mesures correctives importantes à prendre afin d'assainir l'autofinancement du budget.

La deuxième observation concerne l'investissement. Nous avons un taux d'exécution des dépenses d'investisse-

ment qui est perfectible, mais convenable dans l'ensemble. On a 64% de taux de réalisation. C'est tout à fait acceptable. Pour des dépenses qui se situent au niveau de 33 M €, je pense qu'il y aurait quand même quelques efforts à faire en matière d'investissement, mais je reconnais que les marges de manœuvre sont étroites.

Il faut ajouter à ces investissements ceux qui sont réalisés par la Communauté d'Agglomération, puisque maintenant l'exercice est un exercice de piano à 4 mains. La Communauté d'Agglomération du Val de Seine réalise des dépenses d'investissements qui sont conséquentes, ce qui nous ramène à des niveaux beaucoup plus importants, mais qui sont en deçà, je crois, de ce qu'il serait souhaitable de faire.

Voilà pour la partie investissements.

Pour la partie dette, je suis désolé, mon cher Vincent, mais c'est vrai que l'on arrive à des niveaux très élevés. Nous sommes à 199 M €. Il faut ajouter la dette de la Communauté d'Agglomération du Val de Seine, je ne sais plus où l'on en est puisque je ne suis plus membre de la Communauté d'Agglomération, et ensuite, il y aura des ajustements à réaliser. Nous le verrons lors du point suivant. Donc, on arrive à un taux d'endettement qui est important.

Voilà les quelques observations que je voulais faire.

En conclusion, nous avons une discussion budgétaire qui est extrêmement serrée. Elle est d'autant plus serrée que notre partenaire, l'Etat, est de moins en moins un partenaire fiable, et c'est toute la difficulté aujourd'hui. Nous savons très bien que la dotation forfaitaire, la dotation de la DGF, n'est pas à un niveau satisfaisant. Là également, il faudra être particulièrement vigilant pour l'avenir.

Voilà donc les quelques observations que je voulais faire.

Sur le vote, je suis un peu réservé, Monsieur le Maire, sur le libellé, car vous nous indiquez qu'il faut donner acte. Le problème, c'est que normalement l'assemblée, conformément à l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Locales, indique que l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant, donc il faudra à mon avis revoir un peu cette formulation. On doit voter un compte administratif, on vote contre, pour ou on s'abstient. Là, la manière dont sont présentées les choses n'est pas suffisamment conforme, à mon sens, à ce que préconisent les textes.

Donc, en conclusion, nous nous abstiendrons sur les six premiers articles et nous voterons contre le dernier article, car nous sommes défavorables à la politique de cessions privées qui est réalisée par la ville.

Mme Dubost :

M. Vincent, je n'ai pas les qualités littéraires que vous

semblez avoir pour qualifier d'excellent cru, sur votre copie, et de dérapage, de dégradation, de dérive sur ma copie. J'ai essayé de faire une copie objective des chiffres de la ville. Je l'ai faite en accord avec les services de la ville, que je remercie aujourd'hui de leur implication énorme à mes côtés.

Je tiens à vous dire que beaucoup de retraitements auraient pu être faits, car il y a beaucoup d'écritures dans tous les sens, mais au bout du compte, le montant de l'autofinancement, avec ou sans cessions, diminue, et cela est dû au seul fait de l'effet de ciseaux que mon collègue, M. Fusina, a rappelé. En revanche, des travaux importants ont été engagés. Je n'ai pas à me prononcer sur ces travaux, mais clairement ils sont importants à financer. C'était la seule chose que je cherchais à dire.

Je pense que Standard & Poor's n'aura aucune difficulté à noter cette copie dans la continuité de ce que vous avez fait, puisque nous avons juste essayé de prendre des mesures de gestion pour limiter l'effet de ciseaux.

M. Baguet :

J'ajouterai un point. Lorsque nous gérons nos budgets familiaux et que nous nous mettons à vendre des biens, à emprunter de l'argent à la banque, et en plus à avoir des recettes exceptionnelles comme les parcmètres l'année dernière qui ont été particulièrement productifs, effectivement nous nous retrouvons avec un excédent. Mais quand nous retirons ces recettes exceptionnelles, ces emprunts, mais comparons les chiffres bruts les uns avec les autres et, dans les chiffres bruts, l'effet de ciseaux dénoncé par M. Fusina à l'instant est réel. On a une diminution des recettes et une augmentation des dépenses. Il faudra bien corriger le tir et réagir à un moment ou à un autre.

Au total, les recettes exceptionnelles sur 2007 étaient de 17 M €. Nous arrivons avec un excédent de 3 M €. Sur les trois dernières années, la ville a vendu en moyenne 8 M € par an. Comme l'a dit Mme Dubost tout à l'heure, il y a eu un pic l'année dernière 8 M € ont servi à faire une opération pour le logement social. Sur les trois dernières années, la ville a vendu 25 M € de biens.

Il y a un moment où la ville ne pourra plus vendre parce qu'elle n'aura plus rien à vendre. Il faut anticiper sur cette situation. C'est ce que Mme Dubost a voulu faire passer comme message, et je l'en remercie.

Quant à la formule "donner acte". Il paraît que, chaque année M. Fusina, vous faites la même observation. Avec Jean-Pierre Fourcade, vous faisiez les mêmes remarques. Le Conseil donne acte ou approuve, mais en tout cas, il vote.

Normalement, le Maire doit s'absenter au moment du vote, mais comme je n'étais pas en situation de gestion à l'époque, je peux rester, cela ne va pas entacher le vote du compte administratif.

Ce que je vous propose, mes chers collègues, c'est que ceux qui étaient présents l'année dernière donnent acte sur la réalité des comptes. Pour les autres c'est peut-être difficile de prendre part au vote.

Je mets aux voix.

Article 1 : (vote du compte administratif du budget principal)

Ont voté pour : 14 dont 1 par mandat (M. SOLERE, Mmes BRUNEAU, BOUEE, MM. AMAR, SEBBAG, Mme MONTIES, M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, MM. ASKINAZI, TELLINI)

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN.)

N'ont pas pris part au vote : 36 dont 2 par mandat (M. BAGUET, Mme BELLARD, M. RICARD, Mme DUBOST, M. BAROLI, Mmes MISSOFFE, MM. LOUAP, MOUGIN, GARDILLOU, Mme GODIN, M. COQUEBERT de NEUVILLE, Mme FATHALLAH, M. FOURNIER, Mme DE ROSE, M. GALLANT, Mmes de BEAUVAL, BILLARD, ROUGNON, M. MORAND, Mme LORBER, M. PAPILLON, Mme KAMATARI, M. BACCHETTA, Mme DE VILLEPIN, M. GRAFFIN, Melle LAVARDE, M. BENHAROUN, Mme VETILLART, M. BARBOT, Melle SICARD, M. DENIZIOT, Mme BA, M. LABRUNYE, Mme BONDOUX, Mmes KLEIN, LAUREAU)

Articles 2 à 6 : (vote du compte administratif des budgets annexes)

Ont voté pour : 14 dont 1 par mandat (M. SOLERE, Mmes BRUNEAU, BOUEE, MM. AMAR, SEBBAG, Mme MONTIES, M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, MM. ASKINAZI, TELLINI)

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN.)

N'ont pas pris part au vote : 36 dont 2 par mandat (M. BAGUET, Mme BELLARD, M. RICARD, Mme DUBOST, M. BAROLI, Mmes MISSOFFE, MM. LOUAP, MOUGIN, GARDILLOU, Mme GODIN, M. COQUEBERT de NEUVILLE, Mme FATHALLAH, M. FOURNIER, Mme DE ROSE, M. GALLANT, Mmes de BEAUVAL, BILLARD, ROUGNON, M. MORAND, Mme LORBER, M. PAPILLON, Mme KAMATARI, M. BACCHETTA, Mme DE VILLEPIN, M. GRAFFIN, Melle LAVARDE, M. BENHAROUN, Mme VETILLART, M. BARBOT, Melle SICARD, M. DENIZIOT, Mme BA, M. LABRUNYE, Mme BONDOUX, Mmes KLEIN, LAUREAU)

Article 7 : (Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Ville)

Ont voté pour : 14 dont 1 par mandat (M. SOLERE, Mmes BRUNEAU, BOUEE, MM. AMAR, SEBBAG, Mme MONTIES, M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, MM. ASKINAZI, TELLINI)

Ont voté contre : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN.)

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 36 dont 2 par mandat (M. BAGUET, Mme BELLARD, M. RICARD, Mme DUBOST, M. BAROLI, Mmes MISSOFFE, MM. LOUAP, MOUGIN, GARDILLOU, Mme GODIN, M. COQUEBERT de NEUVILLE, Mme FATHALLAH, M. FOURNIER, Mme DE ROSE, M. GALLANT, Mmes de BEAUVAL, BILLARD, ROUGNON, M. MORAND, Mme LORBER, M. PAPILLON, Mme KAMATARI, M. BACCHETTA, Mme DE VILLEPIN, M. GRAFFIN, Melle LAVARDE, M. BENHAROUN, Mme VETILLART, M. BARBOT, Melle SICARD, M. DENIZIOT, Mme BA, M. LABRUNYE, Mme BONDOUX, Mmes KLEIN, LAUREAU)

Le compte administratif 2007 est adopté.

La délibération n°3 est adoptée.

4 - EXAMEN DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2007.

Rapporteur : Mme Dubost

La comptabilité générale du trésorier municipal permet de dresser chaque année le compte de gestion. Celui-ci, rapproché du compte administratif élaboré par l'ordonnateur, est soumis à l'examen du Conseil municipal. Cette année, à l'occasion de la mise en place du nouvel outil comptable du Trésor Public, Hélios, la reprise du bilan de sortie 2006 en bilan d'entrée 2007 a généré une anomalie de 1 €. Toutefois, le trésorier municipal nous a garanti qu'il procéderait à une régularisation sur l'exercice 2008, conformément à l'attestation annexée à la précédente délibération.

Nonobstant cet écart, il vous est proposé d'arrêter l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2007.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable. Les 3 votes d'Unis pour Boulogne Billancourt, le reste ne prenant pas part au vote.

M. Baguet :

C'est une délibération classique.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2007.

Rapporteur : Mme Dubost

La procédure d'affectation du résultat est décrite par l'instruction comptable M14 applicable au budget principal et aux budgets annexes.

Ainsi, le résultat cumulé de la section de fonctionnement, à la clôture de l'exercice, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement, besoin de financement après intégration des reports en recettes et en dépenses. Le cas échéant, le surplus est affecté soit en réserves en équilibre de la section d'investissement, soit en report à nouveau pour financer la section de fonctionnement.

On va affecter budget principal et budgets annexes au résultat. C'est classique.

Mme Vetillart :

Avis favorable à la majorité, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.

6 - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2008, RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE AVEC LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA CAVDS POUR LES OPERATIONS LIEES AU PROJET DE REAMENAGEMENT DES TERRAINS THIERS-VAILLANT - REMISES GRACIEUSES - REFACTURATION DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA CAVDS PAR LA VILLE AU TITRE DE 2007 ET DE 2008.

Rapporteur : Mme Dubost

Aucun rapport ne sera présenté sur les articles suivants suffisamment explicités dans les délibérations. Concernant l'article 1 de cette délibération, je souhaite vous présenter le rapport suivant :

Classiquement, la première décision modificative de l'année a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et d'ajuster les prévisions budgétaires. Pour cette année de renouvellement de l'équipe municipale, l'exercice est un peu particulier.

De nombreuses régularisations sont nécessaires :

- celles que la revue des comptes menée sur les enveloppes ouvertes au budget primitif a déjà révélées,
- celles qui marquent des changements de choix de programmation des équipements à réaliser,
- et celles que le contexte économique défavorable justifie.

La DM est importante et représente, sur le budget principal, un peu plus de 41 M € et, en y ajoutant les budgets annexes, 44,9 M €.

En matière de recettes et dépenses de fonctionnement, les montants les plus significatifs sont :

- une insuffisance de la prévision budgétaire initiale pour les frais de personnel à hauteur de 2 M €,
- un oubli de refacturations d'agents de la Ville mis à disposition de la CAVDS pour un montant de 1 M €

En matière d'investissement, les chiffres les plus marquants sont :

- une insuffisance de crédits de paiement de 2,3 M € sur l'opération Maître Jacques,
- une insuffisance de crédits de paiement de 2,9 M € sur le Carré Belle-Feuille,
- une insuffisance de crédits de paiement de 0,9 M € sur Thiers Vaillant,
- une annulation de dépenses d'investissement de 1,35 M € résultant du programme de subventions pour surcharge foncière devenu sans objet depuis le transfert de la compétence du logement social à la CAVDS,
- une annulation de dépenses d'investissement de 1,9 M € résultant du gel de la SMAC.

A l'issue de nombreuses régularisations, la DM1 s'équilibre avec une augmentation de dette de 1,5 M € à mettre en relation avec les montants des insuffisances de crédits héritées des deux précédentes municipalités.

Par ailleurs, il convient dès à présent de souligner l'effet des restes à réaliser inscrits dans le compte administratif 2007, lui aussi héritage des deux précédentes municipalités.

Les restes à réaliser en section d'investissement (ou reports) auront en 2008 une incidence très forte sur le niveau d'exécution de l'exercice et par conséquent sur l'endettement de Boulogne-Billancourt.

Pour le Budget Principal, ces reports en investissement ont été arrêtés par la précédente majorité, à la clôture de l'exercice 2007, à 17 932 000 €, tant en dépenses qu'en recettes.

- En dépenses, ils sont exclusivement constitués de crédits de paiement (CP).

- En recettes, si 1,9 M € de subventions d'équipement notifiées sont reportées, l'essentiel des ressources est constitué de 15,9 M € d'emprunt. Il correspond au montant de dette que la Ville n'a pas eu à mobiliser en 2007 du fait de l'exécution partielle de son programme d'investissement.

Le premier semestre 2008 confirme que le niveau d'exécution des dépenses d'investissement sera bien supérieur à celui de l'exercice passé : 35% fin mai contre 20% à la

même époque en 2007, du fait principalement de opérations école Maître Jacques et le Carré Belle Feuille, représentant près de la moitié des CP budgétés.

A la différence des exercices passés, la totalité des CP reportés va être réalisée en 2008, soit au titre de leur destination initiale (Carré Belle Feuille, Maître Jacques, Musée Belmondo), soit en réaffectation vers d'autres opérations.

La variation prévisionnelle de l'encours de dette en 2008 doit donc intégrer le montant de recette d'emprunt reportée découlant de la gestion de l'année 2007 (15,9 M €), en complément des évolutions consolidées de dette résultant des écritures du BP 2008 (+7,03 M €) et de la présente décision modificative (1,5 M €). Cette variation théorique serait ainsi de 24,4 M € et viendrait se cumuler au stock existant de 199,4 M € constaté à la fin de l'exercice 2007, pour aboutir à une dette théorique de près de 224 M € fin 2008.

En résumé, Monsieur le Maire, chers Collègues,

- le budget primitif 2008 a été élaboré sans tenir compte des tendances lourdes du compte administratif 2007. Ces tendances (augmentation de la masse salariale, augmentation des dépenses courantes) étaient déjà identifiées lors de l'élaboration du budget ;

- la dette théorique à la fin de l'année s'élèvera à 224 M € très probablement, soit 127% des recettes réelles de fonctionnement hors cessions, ce qui est un ratio très élevé ;

- bien sûr, de nombreuses décisions de gestion ont déjà été prises durant ces deux premiers mois ; d'autres seront nécessaires afin de préserver la qualité du service aux Boulonnais, l'outil de travail des agents municipaux et la réalisation des programmes importants déjà entamés ou envisagés.

Mme Vetillard, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le rapport de présentation de la DM1, que j'ai lu attentivement, et l'exposé que vient de présenter Madame le Maire adjoint chargé des affaires financières me paraissent comporter quelques affirmations péremptoires que je souhaite corriger. Je le ferai en six points.

1 - le compte administratif 2007, comme l'a indiqué M. Vincent, est en excédent, mais celui-ci résulte de deux mouvements en sens contraire : un excédent réel en matière de fonctionnement du budget principal, qui s'élève à 18 M €. Il y a 18 M € d'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, et évidemment un déficit de 15 M € pour les opérations d'investissement, puisque nous finançons

une grande partie des dépenses d'investissement par cet excédent.

Ce compte de gestion, le compte de gestion du comptable à l'euro près, confirment ces résultats, et il faut ajouter au résultat comptable de 3,52 M € le résultat de l'ensemble des budgets annexes qui s'élève à 19 000 €.

Par conséquent, pour 2007, on l'a vu et cela a été voté, il y a des excédents.

2 - à ces excédents s'ajoute le report, d'une part des subventions d'équipement qui ont été notifiées, soit 1,988 M €, et les ajustements en recettes que vous avez, Madame le Maire adjoint, établi à 921 131 €. Ce qui signifie que la nouvelle équipe municipale dispose de près de 6 M € pour amender le budget 2008, qui a été adopté en décembre dernier.

3 - Face à cette ressource de 6 M €, il y a évidemment des dépenses complémentaires à engager. Vous avez vous-même corrigé, modifié et géré de manière tout à fait convenable la section de fonctionnement, et vous avez ajouté à cette section 2 M € avec, bien entendu, un certain nombre de primes et d'opérations intéressant le personnel. Il reste donc 4 M € pour compléter les crédits de paiement sans augmenter l'emprunt.

Il est donc tout à fait fallacieux de dire que la dette théorique de la ville pourrait passer de 200 à 224 M € de décembre 2007 à décembre 2008, alors que nous disposons d'un excédent de 4 M € pour les crédits de paiement.

4 - concernant le financement des opérations pluriannuelles, les 4 M € de recettes reportés sont suffisants pour terminer le Carré de Bellefeuille, pour compléter l'opération Maître Jacques et engager la réalisation du musée Belmondo.

Et puisqu'on est extrêmement précis, j'ajoute que je n'ai trouvé nulle part l'indication des subventions attendues pour l'opération du Musée Belmondo, le Conseil régional et le Conseil général vont verser tout de même 1 M €, qui viendront alléger notre opération.

5 - comme vous le savez, le programme d'investissement de la ville est financé à la fois par l'autofinancement, par l'emprunt et le produit des cessions immobilières. Je rappelle, Monsieur le Maire, que nous avons encore plusieurs centaines de places de parc de stationnement louées à diverses personnes dans la ville et que nous n'avons aucun intérêt à conserver.

Pour 2008, il a été inscrit un crédit de 7,5 M € pour financer ces opérations, et je constate que, dans les délibérations numéros 9 et 22, que nous allons avoir à approuver tout à l'heure, c'est déjà 5,2 M € qui vont être attribués. Or, le projet de DM1 réduit de 740 000 € le programme de cessions envisagé, dans un souci, je cite, "de sincérité budgétaire". Je crois que ce souci est prématuré et qu'il illustre bien l'aspect un peu tendancieux, je dirai "à la limite", de ce rapport.

6 - quant à la dette que vous estimez insupportable, je précise qu'elle comporte deux éléments. Le premier, c'est la dette du budget principal qui, ramenée à l'habitant, est tout à fait comparable, sinon très inférieure, à celle que connaissent les villes voisines telles que Levallois, Rueil, Suresnes ou Chatillon. Notre dette a peu évolué de 1995 à 2007 et nous avons à plusieurs reprises accéléré son remboursement. D'ailleurs, dans le rapport annexe qui est fait par notre société de conseil, vous verrez que les annuités de dettes se réduisent très rapidement.

L'autre élément, c'est évidemment l'endettement consenti pour les budgets annexes, essentiellement pour l'opération d'aménagement des terrains Renault. Celle-ci s'élève aujourd'hui à 70 M €. Comme pour l'opération d'aménagement du centre-ville, cette dette sera remboursée au terme de l'opération, à la condition bien sûr de ne pas bouleverser l'équilibre entre les recettes de vente des droits à construire et les dépenses d'aménagement. Je crois que tout va se jouer sur la modification des programmes prévus dans le cadre des opérations sur le Trapèze et sur l'Ile Seguin.

Vous parlez à la fin du rapport de la nécessité de redresser les finances de la ville. Et bien, je vous donne rendez-vous dans 2 ou 3 ans. Là, nous aurons un vrai problème de redressement financier. Si nous n'arrivons pas à équilibrer correctement les dépenses et les recettes de l'ensemble de l'opération d'aménagement. C'était fait jusqu'aux élections. Je souhaite que cela demeure équilibré.

Ces précisions étant données, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt ne prendra pas part au vote de la DM1.

M. Tisseyre :

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous apporter quelques précisions concernant l'Agence pour la Vallée de la Culture, dont jusqu'à ce que je prenne connaissance de cette délibération, j'ignorais le nom ? Il est fait référence, dans le texte de cette délibération, au statut de cette agence. Par conséquent, je souhaite savoir quelles sont les différences entre l'Agence pour la Vallée de la Culture et la feu Association de préfiguration du centre européen et de création contemporaine Ile Seguin. Plus largement, quelle est l'opportunité de ce changement de nom ?

Concernant les subventions aux associations, je pense que notre vote en décembre sur le montant des subventions vaut engagement, et je trouve assez désobligeant de revenir sur cette décision concernant les associations, qui ont à subir cette baisse surprise de fait. D'autant qu'eu égard aux montants des sommes que nous évoquions lors des débats sur les délibérations du budget, ces sommes sont relativement dérisoires.

Enfin, à mon sens, il n'est pas d'usage qu'une commune

finance directement des rassemblements à vocation religieuse.

Mme Shan :

Nous apprenons l'existence de l'Agence pour la Vallée de la culture. Pourrait-on connaître son objet ? Comment peut-elle être anciennement l'Association de Préfiguration du Centre Européen de création contemporaine si elle ne concerne ni les mêmes lieux, ni le même projet ?

La délibération n° 15 du 17 avril nous a porté à désigner deux représentants de la ville pour siéger au Conseil d'Administration de cette association. Il aurait été agréable que nous soyons informés de la réunion d'un Conseil d'Administration extraordinaire, tel qu'il est prévu à l'article 9 des statuts. Pourrait-on avoir connaissance de la date, de l'ordre du jour de cette convocation et des rapports d'activité et financiers de l'ancienne association ?

Enfin, pour ce qui est des fêtes de quartier, nous prenons une décision à trois jours de l'organisation de la manifestation " Sud en Fête ". Pour les associations qui participaient aux deux événements jusque là organisés, il n'est pas évident que la subvention qui leur était allouée se subdivisait en deux parts égales, et que dorénavant la prestation sera équivalente à la moitié de ce qu'elles organisaient jusque là. Avons-nous tenu compte de la ventilation de leurs dépenses en termes de moyens humains et matériels ? Il me semble difficile, au prétexte de ce regroupement des deux fêtes, de diminuer leur subvention de moitié alors qu'elles ont déjà dû prendre des engagements sur la base de notre délibération de décembre 2007. Aussi je demande à ce que pour les 8 associations concernées, le montant de subvention prévu ne soit pas diminué de moitié dès cette année, d'autant plus que cela ne représente au total qu'un effort de 2 440 €.

Mme Vouette :

Il y a beaucoup à dire sur cette décision modificative et sur la présentation qui en est faite dans le rapport joint. Il est en effet curieux de voir, page 6 par exemple, que vous semblez vous plaindre d'avoir à régulariser les congés payés.

Sans faire une liste à la Prévert, quelques constats :

- Nous sommes depuis longtemps dubitatifs sur la question de la dette de la ville, qui nous paraît trop importante et qui augmenterait encore pour atteindre 224 M € fin 2008. C'est inquiétant, pour un lecteur pressé comme pour tout Boulonnais.

- Nous constatons que l'entêtement de la précédente municipalité envers l'ancienne association de gestion de la piscine-patinoire coûte en contentieux aux contribuables boulonnais la bagatelle de 800 000 €. Toutes nos félicitations.

- Comme l'a souligné Marc Fusina, l'Etat n'est plus un partenaire fiable, et un autre exemple est la diminution de la subvention régionale des Affaires culturelles de 65 000 à 25 000 € prévus aujourd'hui.

- Concernant les subventions aux associations, et en particulier à l'Association de préfiguration du centre européen de création contemporaine, créée en 2006 lors du mandat précédent, et dont nous découvrons qu'elle s'appelle maintenant Agence pour la Vallée de la Culture, je voudrais dire la chose suivante :

Je vous ai déjà dit lors d'un précédent conseil que nous sommes défavorables à ce type de structure tout à fait anti-démocratique. Le conseil d'administration de cette association comprend, en plus de son président et de son trésorier, 4 représentants de l'Etat, 3 représentants du Conseil général, des personnalités qualifiées, et seulement 2 représentants de la ville. Pour être clairs, c'est une sorte de mise sous tutelle de la ville, qui voit son projet sur l'île Seguin élaboré par d'autres. Je constate d'ailleurs que sa nouvelle dénomination n'est pas innocente, puisqu'elle reprend le projet de M Devedjian, et les projets de statuts que j'ai trouvés sur table ce soir, mentionnent que les études de cette nouvelle agence concerneront jusqu'à l'écluse de Suresnes.

De plus, l'Etat et le Conseil général ont déjà subventionné cette association l'an dernier. Comme demandait ma collègue, nous avons eu sur table le rapport financier. 1 M € pour cette association en 2007, pour un résultat qui se résume à un rapport, dont le contenu rapporté au coût nous semble quand même poser question, et je ne parle même pas des conséquences opérationnelles sur le terrain, qui sont totalement inexistantes, ni des 450 000 € dépensés en fonctionnement, alors que les locaux et le matériel de bureau lui ont été fournis gratuitement. C'est invraisemblable ! 450 000 € dépensés comme cela par une association en une année ! J'imagine que les autres associations boulonnaises seront très intéressées par ce type de chiffre.

Il est donc exclu que nous approuvions le versement de 100 000 euros supplémentaires à cette agence et nous demandons un vote par division, puisque nous voterons contre les deux premiers points et nous voterons pour les 4 derniers.

M. Fusina :

Au préalable, je voulais dire que le document qui nous a été remis est certes un peu confus, mais c'est un document très intéressant, assez complet. Si je peux me permettre, j'espère que le prochain document sera aussi complet, mais un peu mieux organisé de manière que nous puissions nous y retrouver plus facilement.

Concernant cette DM, elle est importante, c'est normal, il y a un changement de municipalité, donc vous essayez d'apporter un certain nombre de modifications. Je constate qu'il y a eu des dotations qui étaient insuffisamment provisionnées. Elles sont dues à plusieurs raisons, à la fois une mauvaise évaluation du projet, des dérapages, des ajustements nécessaires.

En tous les cas, ce que je déplore tout de même dans cette DM, c'est qu'il y a une moins-value concernant le Centre de Gérontologie de 500 000 € et, en matière sportive, mon cher collègue, M. Louap, moins 800 000 €. L'explication, je la connais, c'est que l'opération est reportée à l'année prochaine, mais il est quand même regrettable que cette opération soit reportée.

Deuxième observation : l'INCA. Monsieur le Maire, on en a parlé en commission, vous savez que je suis très défavorable à cette opération, qui a été conduite en deux phases, et particulièrement défavorable à l'installation provisoire en centre-ville, qui est très coûteuse pour la ville. Je l'estime à 2 M€ par an, à la fois en loyer et en moins-value fiscale de taxe professionnelle.

Il faudra que vous indiquiez, Monsieur le Maire, comment vous allez vous sortir de cette opération, puisque je ne sais pas si l'INCA s'installera sur l'Ile Seguin. Nous verrons bien. Je crois qu'il faudra prendre une décision raisonnable, on ne peut pas continuer de cette façon, à mon sens.

Sur les crédits reportés, je suis content d'entendre qu'ils sont importants. Je l'ai toujours dit. Je n'étais pas entendu. Pour une fois, ce diagnostic est partagé par la municipalité. Les crédits reportés sont beaucoup trop importants, c'est vrai qu'ils ont tendance à dénaturer les choix budgétaires initiaux sur lesquels se prononce l'assemblée.

La dette, je n'y reviens pas. Est-ce qu'elle sera de 224 M € C'est vrai que, là, on atteint des sommets maintenant. C'est particulièrement inquiétant. D'autant plus que la Communauté d'Agglomération du Val de Seine est endettée et la Communauté d'Agglomération du Val de Seine n'a pas entamé le dur, si je puis dire. Vous savez, Monsieur le Maire, il y a la fameuse passerelle : 9 M €. On en est à 13 M€. Je ne sais pas où en sont maintenant mes collègues du conseil communautaire, mais là, nous allons devoir financer cette fameuse passerelle, 5 M € supplémentaires.

Il y a aussi, et M. Fourcade en a parlé, la phase aménagement de l'Ile Seguin. J'espère que l'opération sera équilibrée, mais si l'on continuait dans votre direction, M. Fourcade, en tous les cas elle serait difficilement équilibrée concernant l'opération de l'Ile Seguin, dans la mesure où les projets que vous avez annoncés et défendus ne rapporteront que très peu en taxe professionnelle. Là, je crois que l'on aura difficilement la possibilité de trouver une équation satisfaisante concernant le projet de l'Ile Seguin, à moins de charger au maximum le Trapèze.

Voilà les quelques observations que je voulais faire concernant cette DM.

Finalement, on a un problème de structure du budget, c'est-à-dire nous avons une dette très lourde et des dépenses d'investissement faibles finalement. C'est un vrai problème. Les dépenses de fonctionnement ne cessent d'aug-

menter. Nous avons fait pendant la campagne électorale des propositions pour réduire les dépenses de fonctionnement. On en vu le résultat, très bien, mais en tous les cas, nous les maintenons, et nous pensons que nos propositions sont tout à fait satisfaisantes. Nous espérons qu'en tous les cas, vous nous écouterez lorsque le moment sera venu, car nous sommes très soucieux de la bonne gestion des deniers publics.

Mme Dubost :

Concernant l'intervention de M. Fourcade, je suis encore moins bien dotée que M. Vincent, mais je n'ai pas eu les chiffres avant, c'est difficile de répondre. M. Vincent se plaignait de ne pas avoir eu le rapport sur le compte administratif suffisamment tôt, mais il l'avait tout de même 5 jours avant.

Là, vos chiffres, je ne peux pas vous répondre très précisément. Sachez tout de même que pour le Musée Belmondo, 1 M € de subvention sont inscrits en report 2007. On a eu déjà pratiquement 1 € de subvention. Suite à la remarque de Mme Pineau lors du Conseil municipal d'avril, on a essayé de voir s'il n'y en avait pas plus à obtenir, mais on nous a répondu négativement.

Sur les cessions, très clairement, Monsieur, je vous l'ai dit en commission, certains immeubles inscrits comme des cessions rapides à faire ont été occupés, suite à une décision du Maire précédent, par des agents municipaux. Ces logements ne sont plus vendables dans des conditions correctes pour la ville, donc on a une petite moins-value de 740 000 € sur les cessions envisagées.

La dette est certainement inférieure à la moyenne de certaines villes comme Levallois. Levallois, vous en parliez tout à l'heure, est tout à fait intéressante comme comparaison puisqu'elle a connu une ZAC très importante. Effectivement, notre dette sera liée à la façon dont nous sortirons de cette ZAC. Là-dessus, il faut garder un peu de recul. La dette de 224 M €, malheureusement nous sommes déjà à 215 M €, donc nous irons à 224 M €. Je tiens à le dire.

Je dirai à M. Tisseyre, au niveau des subventions, on n'est pas revenu sur les ventilations entre associations. Plus exactement, on a fait une réaffectation parce qu'il y avait plusieurs fêtes et il fallait scinder en fonction des fêtes différentes des associations. Sinon, aucune association n'a vu son budget diminuer.

Je laisserai le Maire répondre sur les autres points.

M. Fusina, je vous remercie de votre compliment et je prends la réserve sur le caractère confus du rapport.

Concernant le Centre de Gérontologie, l'AP n'était pas inscrite. Nous n'avons pas voulu verser l'argent avant l'auto-

risation de programme, ce qui paraît respectueux des règles budgétaires. Ensuite, ils n'ont pas démarré les travaux, donc on n'a pas voulu leur verser l'argent trop tôt.

Le stade Le Gallo : on a trouvé des tout petits démarra- ges d'études. On n'a pas voulu commencer à dépenser ces sommes sans que les études ne soient pas réellement effec- tuées.

Je vous remercie d'avoir rappelé que la Communauté d'Agglomération du Val de Seine apportera son lot de det- tes. J'avais eu une certaine élégance de ne pas trop cumuler les dettes.

Quant aux dépenses de fonctionnement, on essaie de faire notre maximum pour les contenir.

M. Baguet :

Je voudrais répondre en quelques mots à Jean-Pierre Fourcade. Quand notre collègue, Mme Dubost, explique qu'il faut prendre en compte la tendance de l'année précé- dente, elle a tout à fait raison. Ce n'est pas à vous que l'on va apprendre que, lorsqu'il y a eu des orientations budgétai- res l'année précédente, elles ont des conséquences au moins pendant l'année qui suit.

M. Vincent, tout à l'heure, parlait des 33 M € d'investis- sement. Il faut savoir que, si nous réalisons tous les projets que vous avez lancés, l'année dernière ou dans les derniers mois du mandat, nous passons à 47 M €. Il faudra m'expli- quer comment nous passons de 33 M € d'investissement à 47 M €. Il y a bien une tendance lourde à laquelle nous devons faire face, dans un environnement international de plus défavorable.

Jusqu'à présent, la ville avait fait un peu de bricolage, elle avait emprunté discrètement un peu d'argent par-ci par- là, elle avait été voir la Communauté d'Agglomération du Val de Seine, elle avait vendu des biens. Nous nous retrou- vons dans une situation où nous devons faire avec ce que nous avons.

Effectivement, M. Fourcade l'a rappelé, avec les points 9 et 22, nous allons pratiquer des cessions. Je le regrette per- sonnellement. Mais comme ces cessions sont inscrites dans le budget 2008, j'ai deux solutions : soit on ne réalise pas ces cessions et on se retrouve à la fin de l'année avec un budget en déficit, et vous pourrez dire alors: "M. Baguet ne sait pas gérer la ville", soit je réalise les ces- sions en urgence. Si nous n'étions en plein dérapage, j'au- rais préféré donner ces immeubles à l'office de HLM pour augmenter les logements sociaux et les droits d'attribution.

Là, nous allons vendre ces biens, qui sont pour partie occupés. Résultat, cela ne va pas rapporter un seul logement d'attribution à la ville. Vous savez qu'aujourd'hui, dans notre ville de 100 000 habitants, nous attribuons 8 loge-

ments par mois. Ce n'est pas pour rien si la liste des deman- deurs de logement est passée de 2 500 et quelques deman- deurs à 4 000 en 7 ans. Nous sommes obligés de faire face aux dépenses mal évaluées dans le mandat précédent. Il va bien falloir les payer.

Il faut payer Maître Jacques, le Carré Bellefeuille, le châ- teau Buchillot. Il faut que je trouve de l'argent quelque part. Je suis obligé de réaliser les cessions que vous avez inscrits dans le budget 2008, mais ce n'est pas de gaieté de cœur que je le fais, j'aurais préféré procéder autrement.

Ensuite, vous évoquez l'augmentation du budget de fonctionnement, notamment de la masse salariale. Vous parlez de primes. Ce n'est pas nous qui avons accordé tou- tes ces primes. Cela s'est décidé au Conseil municipal de décembre 2007. En décembre 2007, d'un seul coup, le Conseil municipal a eu une frénésie d'augmentation de pri- mes, peut-être pas vous M. Fusina, mais dans sa globalité, le Conseil municipal a voté. Résultat, sur les 5 premiers mois de l'année, la masse salariale a augmenté de 6,87%. Ce n'est pas notre gestion. On vient d'arriver. 6,87% sur un montant de 88 M € ! Vous voyez ce qu'il va falloir trouver pour payer le personnel communal. C'est considérable !

Je rappelle que la masse salariale de la municipalité se situe autour de 90 M €. La totalité des impôts payés par les Boulonnais représente en gros 40 M €. Les Boulonnais, avec leurs impôts, ne paient même pas la moitié de la masse salariale. Ce matin, je présidais mon premier CTP, j'ai appris que la masse salariale dépassait les 55% du budget de fon- ctionnement. A Nancy, on est à 44% même si ce n'est pas tout à fait comparable, car c'est une ville de province et c'est une communauté différente, cela donne toutefois un ordre d'idées.

Vous pouvez m'expliquer tout ce que vous voulez. Vous arrivez, avec vos calculs, à un excédent de 6 M € sur le bud- get 2007. Mais ce n'est pas la réalité. La réalité est que nous sommes en plein dérapage. Nous, nous sommes aux com- mandes d'un super tanker. Il faut que nous le freinions, réorientons, réparons les erreurs du passé, parce qu'on a mal estimé le Carré Bellefeuille, Maître-Jacques, Buchillot.

Ce n'est pas nous qui avons commis toutes ces erreurs d'estimation et il faudra bien les payer, malheureusement.

Vous parlez de plusieurs centaines de places de parking à vendre. Oui, il y a 240 places de parking, mais elles sont quasiment invendables, elles sont toutes en co-propriété. C'est très compliqué, il faut faire appel à des sociétés privées pour les estimer, se rapprocher de chaque copropriété. Nous le ferons, mais une fois que l'on aura tout vendu, M. Fourcade, comment faire pour fonctionner et sortir de l'ef- fet ciseau dont parlait M. Fusina tout à l'heure, avec des dépenses qui augmentent de façon importante et avec des recettes qui baissent ?

Je vous rappelle quand même que Renault cette année a diminué les bases de taxe professionnelle de 32,5 M €. Cela veut dire un résultat net -1,8 M € de recettes pour la ville. Comment allons nous compenser les 15 départs de sièges sociaux ces dernières années ?

Encore une mauvaise nouvelle, la semaine dernière, avec le départ de THOMSON à la fin de l'année. Tous les jours, nous enregistrons des départs de petites ou de grosses entreprises. Comment faire pour gérer, avec des dépenses qui croissent, que je m'efforce de diminuer, avec des recettes qui diminuent ? Je vais essayer de me sortir le plus rapidement possible de cet effet ciseau.

La dette est très lourde. Je voudrais rappeler aux Boulonnais qui ne le savent pas que nous n'avons pas commencé à rembourser l'emprunt pour la piscine, de près de 17 M. Il faudra le rembourser un jour. Vous êtes d'accord avec moi, M. Fourcade, nous avons reporté ce remboursement à plus tard, mais il y a beaucoup de dettes de ce type. Nous arrivons, nous héritons de dettes que nous devons payer dans quelque temps. Cela va être un peu difficile à tenir. Il faudra gérer tout cela.

M. Fourcade :

Trois points clairs au niveau des recettes. Premièrement, nous avons évidemment des recettes d'impôts ménages qui font 45 M €, mais nous avons aussi le reversement par la communauté de la part fixe de la taxe professionnelle, qui fait 60. Par conséquent, nos recettes fiscales réelles, plus la dotation de solidarité, dépassent 100 M €. Là, c'est clair. Il ne faut pas l'oublier quand même.

M. Baguet :

Je suis complètement d'accord. Simplement, la taxe professionnelle diminue quand même.

M. Fourcade :

Sur les mouvements de sièges sociaux, bien sûr, il y en a qui partent, mais il y a toujours des entreprises qui bougent. Nous avons dans les terrains Renault deux grandes entreprises qui viennent s'installer, l'une c'est un grand laboratoire pharmaceutique, l'autre c'est le groupe de presse Amaury, qui vient d'Issy-les-Moulineaux. Il y a un mouvement normal. Les entreprises délocalisent, changent d'activité, etc. Mais ce qui est important, c'est le nombre de salariés.

En 10 ans, à Boulogne-Billancourt, on est passé à 80 000 salariés. Cela finit quand même par trouver des ressources. N'oubliez pas que nous sommes dans une ville dont la population croît, par conséquent la croissance des impôts fonciers de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation ne fera qu'augmenter.

Le problème devant lequel nous sommes, c'est l'équili-

brage de l'opération Renault, sur laquelle nous aurons en juillet l'occasion d'échanger quelques vues. Le deuxième problème qui me soucie encore plus, c'est tout ce que l'on raconte sur le grand Paris, qui risque d'aggraver la péréquation dont nous sommes déjà l'objet. C'est cela mon inquiétude pour l'avenir. La péréquation au bénéfice des autres communes et des autres institutions. C'est pour cela qu'il faudra que nous trouvions des moyens de défense appropriés.

M. Baguet :

Je suis complètement d'accord avec vous, mais permettez-moi de vous corriger sur deux points. Vous citez deux entreprises qui arrivent à Boulogne-Billancourt, Les laboratoires IPSEN et l'Equipe. Ce dernier est un groupe de presse, comme tel il ne paie pas de taxe professionnelle. Je vous l'apprends, peut-être ? Voilà une grande entreprise qui arrive, mais qui ne paie pas de TP. C'est comme cela pour tous les projets de l'Ile Seguin : l'INCA, l'INSERM, le CNRS, l'université américaine ne paient pas de taxe professionnelle. C'est facile d'aller chercher des institutions et, en plus, de payer le loyer de l'INCA, pour 2,8 M € par an ! C'est vous qui avez signé cela ! Il faut que les Boulonnais le sachent. Vous avez prolongé, quand vous étiez Maire de la ville, la prise en charge par la Ville du loyer de l'INCA de 2009 à 2011. Et, comme dit M. Fusina, c'est 1,1 M € pour le contribuable de Boulogne, 1,1 M € pour le Département. Et l'INCA qui ne paye que 600 000 € de charges.

Quand j'ai reçu les dirigeants de l'INCA, c'est la première chose que je leur ai dite. J'ai dit : cela ne peut pas continuer. Je ne peux pas expliquer aux Boulonnais, avec une situation financière tendue dans la ville, que l'on continue à payer votre loyer de cette façon. Nous allons trouver une solution avec l'INCA, faites-moi confiance.

L'héritage est très lourd, M. Fourcade. Je suis désolé. La ville n'a pas été particulièrement bien gérée ces dernières années, contrairement à ce que l'on peut penser. Non, je vous assure. Vous me donniez rendez-vous pendant la campagne électorale sur le premier budget. Le premier budget est là. Vous voyez que je n'ai pas augmenté les impôts, contrairement à ce que vous aviez dit. Maintenant, vous me donnez rendez-vous dans 3 ans. Je vous donne rendez-vous à la fin du mandat, M. Fourcade, et nous verrons où nous en serons. Il faut que les Boulonnais sachent de quoi nous parlons. Il faut savoir comment les budgets ont été bricolés ces dernières années, dans des conditions très aléatoires, les engagements qui ont été pris, nous les payons aujourd'hui « plein pot ».

Croyez-moi, j'aurais préféré un héritage quand même plus satisfaisant pour engager notre programme électoral, et là, nous allons être obligés de le différer.

Ces trois immeubles que nous allons vendre, cela me fait mal au cœur. Nous aurions très bien pu les vendre à l'office d'HLM et faire une opération directe, mais nous sommes on

est obligés de le faire. Mais nous ne nous débrouillons trop mal, parce que nous les vendons un peu plus cher qu'estimé. On le verra tout à l'heure.

Pour l'autre opération Renault, nous verrons bien. Je suis d'accord avec vous. Il faut que nous trouvions de nouveaux équilibres financiers. Je les trouve actuellement. Cela se passe très bien, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure dans ma réponse à Mme Rougnon, nous trouverons des solutions satisfaisantes, en tout cas financièrement meilleures que celles que vous avez laissées. Sur l'Ile Seguin, c'est 63 M € de participation municipale. Et en plus avec des entreprises qui ne payent pas de taxe professionnelle. Cela fait beaucoup de questions à régler.

Sur l'Agence de la Vallée de la Culture, c'est l'ancienne Association pour le centre européen de création contemporaine. Or, il n'y a plus de centre de création contemporaine, le projet n'existe plus.

En revanche, il avait été créé une association de préfiguration, qui était abondée à hauteur de 500 000 € par l'Etat, 400 000 € par le Conseil général des Hauts-de-Seine et 100 000 € par la ville de Boulogne-Billancourt. C'est ce que je vous avais déjà dit, Mme Vouette, les représentants au conseil d'administration sont proportionnels à la participation aux subventions accordée par chacun. A partir du moment où l'Etat verse 500 000 €, c'est normal qu'il y ait 4 administrateurs de l'Etat. A partir du moment où le Conseil général verse 400 000 €, c'est normal qu'il y ait 3 administrateurs du Conseil général. A partir du moment où la ville ne verse que 100 000 €, il est normal que l'on n'ait que 2 représentants du Conseil municipal.

Cette association a eu pour vocation de s'étendre, puisqu'elle n'avait été constituée que pour gérer un espace donné sur l'Ile Seguin. Il y a aujourd'hui un projet plus ambitieux avec la Vallée de la culture. Je crois que l'on peut se féliciter d'avoir une agence comme elle, qui travaillera aussi bien pour le Conseil général, l'Etat et la ville de Boulogne-Billancourt. Elle va nous apporter une logistique technique, une réflexion culturelle.

Le dernier conseil d'administration, qui s'est réuni fin mai, réunissait des gens prestigieux comme le Directeur du Patrimoine du ministère, comme le Président du Musée du quai Branly, ils ont quand même une petite expertise des lieux culturels et de ce que l'on peut faire dans cette vallée de la Seine, et sur l'Ile Seguin. Il n'est en aucun cas question de se dessaisir de l'Ile Seguin, au contraire, mon souhait est que cette île qui a été achetée par les Boulonnais 43 M?, revienne aux Boulonnais. C'est pour cela que j'ai un projet différent, dont je vous parlerai en détail le 10 juillet prochain.

Les autres points abordés :

- Sur l'association de la gestion de la piscine patinoire, et le contentieux de 800 000 €, oui, je le regrette. Je le regrette

d'autant plus que nous avons maintenant une expertise assez désagréable, il y a 350 points de fuite dans la piscine. On me demande de choisir quand je vais la fermer. Est-ce que je dois la fermer l'été ou à l'automne ? Vous mesurez comme ce choix est agréable ! Soit je pénalise les Boulonnais l'été, soit je pénalise les scolaires à l'automne. Mais il faudra aller jusqu'au bout de ce contentieux, il faudra poursuivre de l'entreprise qui est responsable de ces fuites.

- Ensuite, pour la diminution de subvention de la DRAC, oui, je suis comme vous, je le regrette. La Direction Régionale de l'Action des Affaires Culturelles d'Ile-de-France a de moins en moins de crédits. Dans le cadre du label "Ville d'art et d'histoire", la subvention est passée de 65 000 € attendus à 25 000 €. Cela fait un manque à gagner significatif. Je vais m'en ouvrir auprès de Mme Albanel, que je rencontre la semaine prochaine. C'est un des points que j'ai mis à l'ordre du jour.

- Sur la passerelle, M. Fusina. Aujourd'hui, ce n'est plus 13 M €, c'est plutôt 16 ou 17. Ce sont les dernières estimations que j'ai eues. Faire une passerelle à 16 ou 17 M €, là aussi, cela fait partie de l'héritage. Il faudra bien trouver une solution. Soit nous ne le faisons pas, et nous renonçons à cette passerelle ; soit nous la faisons, mais, comme elle est payée pratiquement à 80% par la ville en direct ou par la ville via la Communauté d'Agglomération du Val de Seine, cela se fera au détriment d'autres priorités de la ville. M. Fusina a parlé des équipements, sportifs entre autres, où il y a pas mal d'autres priorités.

- Pour les associations, il n'y a pas eu de diminution particulière de subvention. Mme Shan disait que nous étions à 3 jours de la manifestation. C'est une décision qui a été prise par la précédente municipalité d'expérimenter le rapprochement des deux fêtes. Ecoutez, nous expérimentons. La fête se tient le 15 juin. Nous verrons, Mme Shan. C'est vrai que la fête du Pont de Sèvres et la fête du Square de l'Avre et des Moulineaux rencontraient un succès. La proposition est faite de les regrouper. Mlle Cardetas était à l'époque Maire adjoint de quartier, M. Sebbag aussi. Je suppose qu'ils ont été associés à cette décision en son temps. On va laisser la fête se dérouler le 15 juin et nous verrons bien si c'est un succès ou pas. Voilà. Il n'y a pas péril en la demeure.

En ce qui concerne les subventions aux associations, elles ne sont pas liées directement à l'organisation de la fête, puisque la ville va prendre en charge, comme d'habitude, une très grosse partie du budget de cette fête.

En ce qui concerne la subvention à l'association des loisirs de la rue de l'Est pour aider les jeunes, notamment de Boulogne-Billancourt, à partir aux JMJ, c'est une proposition que nous faisons. Vous ne souhaitez pas la voter, libre à vous. Je pense que ce n'est pas injuste d'aider des jeunes de Boulogne-Billancourt, qui ont déjà fait de gros efforts à titre personnel pour trouver le budget pour se rendre à Sydney. Nous ne faisons que les accompagner.

Après tout, c'est aussi la démarche qui est faite dans l'esprit des Bourses de l'Aventure. Nous accompagnons cette aventure de jeunes Boulonnais, qui est en plus une aventure culturelle et spirituelle très enrichissante. On vous propose cette subvention. Vous pouvez ne pas la voter, bien évidemment.

M. Fusina :

Monsieur le Maire, je vous suivrai tout à fait dans votre réquisitoire, si vous n'étiez pas entouré d'un certain nombre de collaborateurs qui ont participé aux choix budgétaires de l'ancienne municipalité. Vous évoquiez à l'instant le problème de la piscine patinoire. Il me semble que c'est M. Solère qui avait piloté ce projet. Donc, je crois que de ce point de vue, il y a matière à atténuer les critiques qui sont adressées à M. Fourcade, dont je rejoins certaines. Je vous le concède tout à fait.

M. Solère :

M. Fusina le sait très bien, d'abord les problèmes de gestion concernent l'association antérieure à la rénovation de la piscine patinoire. Je m'en étais occupé. J'en suis tout à fait fier d'ailleurs. C'est un équipement qui connaît, auprès des familles de Boulogne-Billancourt, un vrai succès.

Après, c'est un équipement de grande PTAI. Le coût de cet équipement nécessitait obligatoirement qu'il y ait avec le délégataire une transparence claire et que les investissements d'entretien récurrents aient lieu. Ce n'est pas un dossier que j'ai suivi depuis plusieurs années. Manifestement, il y a des fuites. Cela peut arriver. Est-ce qu'il y a eu un défaut d'entretien depuis l'ouverture de la piscine, qui remonte à de nombreuses années ? Je n'en sais rien. Je n'ai pas suivi ce dossier. Si c'est le cas, il faudra revoir le fonctionnement avec le délégataire. Je suis tout à fait fier de cet équipement. Je crois que les Boulonnais apprécient la qualité de cet équipement sportif.

M. Baguet : Je mets aux voix cette DM1.

Articles 1 et 2 :

Ont voté pour : 40 dont 2 par mandat

Ont voté contre : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mme LAUREAU)

Articles 3 à 6 :

Ont voté pour : 45 dont 2 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme

PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mme LAUREAU)

La délibération n°6 est adoptée.

7 - PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATIONS DE POSTES.

Rapporteur : Mme Belliard

Cette délibération est une délibération classique concernant le personnel.

En premier point, nous vous proposons la transformation de 16 postes au tableau des effectifs, conformément aux missions réellement effectuées par les agents.

En point 2, nous vous proposons d'accorder des dérogations pour les engagements d'heures supplémentaires. Cette limite est fixée à 200 heures par agent et par an. Certains services ont des besoins supplémentaires, et donc il vous est proposé de permettre ce dépassement. C'est un volume complémentaire de 24 440 heures pour 2008, conformément au volume constaté en 2007. Je vous rappelle qu'en 2007, il y avait eu des élections présidentielles et les législatives. Cette année il y a des élections municipales, il y aura aussi des élections prud'homales à la fin de l'année.

Le point 3 concerne le recrutement d'un agent requérant des compétences particulières et spécifiques, à compétence générale.

Le point 4 est une proposition d'ajustement du régime indemnitaire qui permet l'attribution de la prime de service et de rendement et de l'indemnité spécifique de service, telle que définie dans les décrets de 1972 et 2003.

Nous avons commis un petit oubli le mois dernier, lorsque nous avons voté le régime indemnitaire pour les directrices adjointes de crèche. En leur votant de mémoire 20 € par mois. Nous avons oublié de préciser que cette mention concernait aussi les directrices adjointes de crèches familiales.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

La commission des affaires générales et sociale a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable. Les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote.

M. Cohen :

Monsieur le Maire, Mme Belliard surtout, si je n'ai rien à

dire sur les trois premiers articles, je suis étonné parce que tout à l'heure, vous avez eu un échange assez vigoureux sur une prise de position globale - c'est un mot qui va faire fureur dans les années à venir - concernant la position à l'égard des dépenses, particulièrement des primes.

Vous avez d'ailleurs reproché qu'en décembre, le Conseil municipal ait voté un certain nombre de primes, dont vous dites qu'elles l'ont été à la va-vite. Mais là, au point 4, vous êtes en train de faire exactement la même chose. C'est-à-dire que vous êtes en train de créer un ajustement de régime indemnitaire, certes pour des agents tout à fait qualifiés et compétents, mais c'est relativement incohérent par rapport à la prise de position que vous preniez précédemment.

Pourriez-vous me dire s'il y a une justification particulière ? Savez-vous si c'est une délibération, dont le point vous aurait échappé et que vous renieriez par rapport à vos précédents propos ? Les trois premiers points ne me posent aucun problème.

Mme Vouette :

Nous demandons un vote par division et nous nous abstiendrons sur l'article 4.

Mme Belliard :

Je réponds, M. Cohen. Oui, je suis comme vous, je constate ces créations de primes. Là, malheureusement, c'est dans la continuité de ce qui s'est passé en 2007. Mais je peux vous avouer une chose, j'ai un souhait, c'est d'arriver à remettre à plat toutes ces questions, parce qu'il y a des primes et des indemnités dans tous les sens. Cela crée un manque de transparence complet auprès des agents. Il y a des heures supplémentaires par ici, il n'y en a pas par là, c'est très compliqué et très confus. Je crois que tout le monde gagnerait en transparence. C'est un chantier qui nous attend et qui sera mis sur l'ouvrage prochainement.

M. Baguet :

Mme Belliard a raison, c'est un point qui a été soulevé ce matin au CTP. Elle est chargée d'ouvrir un dossier, il vaut mieux le faire en début de mandat, c'est plus facile pour essayer d'aplanir tout cela. Cela crée un peu de tension sociale. Des gens bénéficient d'heures supplémentaires sans les faire parce qu'ils les utilisent comme paramètre d'ajustement du salaire. Ce n'est pas tout à fait normal. Il y a d'autres agents qui font réellement les heures supplémentaires.

C'est un dossier compliqué et les syndicats ce matin ont approuvé à l'unanimité l'idée que l'on ouvre ce grand chantier. On pourra vous y associer, si vous le souhaitez, car c'est un dossier très important.

Les articles 1-2-3-5-6 sont adoptés à l'unanimité.

Article 4 :

Ont voté pour : 40 dont 2 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

N'ont pas pris part au vote : 10 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mme LAUREAU)

L'article 4 est adopté.

La délibération n°7 est adoptée.

8 - REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX 2008/2009.

Rapporteur: Mme Belliard

Je souhaite tout d'abord vous rappeler que nous votons des tarifs et nous sommes obligés de les voter au mois de juin, parce que pour certaines activités, ils seront mis en œuvre dès le 1er juillet 2008, mais pour la majorité des activités, à compter de la rentrée scolaire fixée le 2 septembre 2008. Le principe général, c'est une augmentation de 3% en moyenne.

L'inflation lissée, nous en avons débattu en commission, est aujourd'hui, sur les 12 derniers mois de 3,1%. Nous votons au mois de juin des tarifs qui vont être appliqués tout au long de l'année prochaine. Nous allons donc être en décalage quasiment d'un an, lorsque nous arriverons à la fin de l'année prochaine.

Le plafond du remboursement du chéquier municipal a été relevé lui aussi. Il est fixé à 236 € pour les familles de 3 enfants et 79 € pour les enfants supplémentaires à charge.

Nous avons modifié le règlement intérieur de la commission de dérogation aux règles d'application du quotient familial de façon à permettre à la direction financière de nous rejoindre. Nous serons ainsi largement représentés à prendre les décisions.

En ce qui concerne les tarifs relevant de la carte familiale, les enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé en bénéficieront, qu'ils aillent à la cantine en tes scolaire ou lors des centres de loisirs.

Les ateliers d'arts plastiques : la proposition d'augmenter les tarifs de 15% pour se rapprocher d'une offre comparable aux Ateliers de Paris, avec un tarif qui augmente dans les mêmes proportions pour les hors Boulogne.

Pôle multimédia : une hausse de 3%.

Activités seniors : nous avons eu une discussion sur l'augmentation des tarifs pour les activités sportives aquati-

ques des seniors. Nous faisons une proposition de tarifs identiques à celle de l'an dernier.

Activité petite enfance : nous sommes liés par une convention avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales. C'est un barème qui évolue et que nous appliquons tel qu'il nous est donné.

Pour les tarifs hors carte familiale, nous avons un événement majeur en ce qui concerne les activités culturelles, puisque le Carré Bellefeuille sera ouvert dès la rentrée prochaine. Il est donc créé des tarifs propres à cette activité, dans laquelle nous trouvons un programme de variétés, jazz, musiques du monde, danse, ciblant particulièrement les jeunes publics.

Je regarde les petites choses qui avaient grippé lundi. Vous aviez émis des réserves parce que le fait de réserver un billet par Internet était plus cher. Nous avons ramené la proposition que le billet soit réservé par internet ou au guichet, ce sera le même tarif. Nous verrons ultérieurement pour les questions matérielles.

Voilà pour les modifications importantes. Il faut juste noter que compte tenu de la création du Carré Bellefeuille, avec une régie propre, nous devons bien être conscients qu'une régie sera associée à cet équipement. Je vous remercie.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

De la même manière, un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Baguet :

Nous avons déposé trois amendements sur votre table qui concernent les activités culturelles, sur laquelle nous avons eu des débats lundi soir, l'activité des seniors et le théâtre de l'Ouest Parisien.

Sur les trois remarques formulées en commission: la première concernait les activités culturelles page 2, mais nous voulions savoir pourquoi il y avait un tarif plus attractif pour les non-Bouloonnais. Bien évidemment, nous avons supprimé cette erreur, l'augmentation sera la même pour les Bouloonnais et pour les non Bouloonnais.

Je reconnais, M. Tellini ou Mme Vouette, que vous avez fait des remarques pertinentes.

M. Tellini :

J'observe que le rapporteur, qui est charmante, délicate, ne rapporte pas. Je l'entends depuis tout à l'heure, pas une seule fois elle n'a rapporté nos propos. Elle dit que l'on s'est contenté de ne pas prendre part au vote ou que l'on a voté, que c'était l'unanimité ou la majorité. Du reste, j'ai observé qu'elle s'était trompée une fois ou deux, mais rapporteur, mademoiselle, c'est rapporter. Je vous fais remarquer que je suis intervenu, car je faisais observer que l'augmentation de 3% me paraissait un peu exagérée, qu'habituellement les augmentations des tarifs étaient de l'ordre de 1,5 ou 2%. Mme Belliard m'a répondu qu'il fallait prendre en compte un certain nombre de choses. J'en suis tout à fait d'accord, mais je réitère la demande que je vous ai faite lundi en commission de bloquer vos augmentations à 2%. Merci de ne pas oublier nos interventions en commission, sinon cela ne sert absolument à rien que l'on vienne.

M. Baguet :

M. Tellini, ne soyez pas trop dur. Vous avez un jour, vous aussi, commencé au Conseil municipal. Mme Vetillart est pardonnée. Nous sommes en train de reprendre nos débats de lundi soir. Vous avez sur table 3 amendements qui prennent en considération vos remarques.

Mme Vouette :

Je suis contente de voir que vous avez tenu compte de nos remarques, parce qu'il était très surprenant d'annoncer une augmentation générale de 3% et, à chaque fois que l'on tournait une page, on voyait que cela n'avait rien à voir. Vous avez tenu compte d'une partie de nos remarques, mais par exemple, pour les ateliers d'arts plastiques, même si vous mettez les non bouloonnais et les bouloonnais au même régime, je vois que l'augmentation est de 15%. Elle n'est pas de 3. Je n'ai pas le temps d'éplucher tous les nouveaux amendements, mais vous n'avez pris en compte qu'une partie de nos remarques.

Je n'ai pas bien suivi si, oui ou non, vous aviez continué à augmenter les tarifs de la piscine alors que l'on avait eu un débat là-dessus. On vous a expliqué que les tarifs de la piscine à Paris sont bien moins élevés qu'à Boulogne-Billancourt et que les étudiants préféraient aller à Paris où, d'ailleurs, ils avaient plus de place, plus de lignes d'eau, parce que même en payant plein tarif, ils payaient moins cher qu'à Boulogne-Billancourt, avec tarif réduit par exemple.

Quoi qu'il en soit, 3% pour nous, c'est bien trop parce que la France qui se lève tôt et qui travaille plus, ce n'est pas aussi pour gagner moins.

Mme Even :

Sur l'ancien document, je ne pense pas que les nouvelles feuilles modifient cela. Dans la page 4 de l'ancien document : bibliothèque numérique pour le handicap, BNH,

dans le milieu du pavé, "la gratuité de ce service est maintenue pour les jeunes âgés de moins de 18 ans et pour les adultes bénéficiant de minima sociaux. Pour les adultes, le prix du service pour une année est stabilisé à 8 €, et à 15 s'ils sont domiciliés hors de la ville de Boulogne-Billancourt."

Si je me reporte page 28, au tableau 5.4.2, dans le tableau, je constate : "adulte domicilié à Boulogne-Billancourt : gratuit."

Pouvez-vous me confirmer que ce sont bien les chiffres qui sont dans ce tableau, qui sont bons et n'ont pas ceux qui sont mentionnés dans la page 4 ?

M. Baguet :

Normalement, il faudrait modifier l'avant-dernière ligne. Il faudrait mettre 8 € à la place de gratuit.

Mme Even :

On peut mettre gratuit à la page 4.

M. Baguet :

Il faut bien qu'il y ait un tarif pour les Boulonnais si l'on veut faire des exonérations pour les enfants de moins de 18 ans, de Boulogne-Billancourt et hors Boulogne-Billancourt. De plus, on exonère les adultes bénéficiaires des minima sociaux. Si on veut proposer des exonérations, il faut bien qu'il y ait un tarif de référence. 8 € pour l'année, et, pour les non Boulonnais, 15 €. Merci de votre remarque, Madame.

Mme Shan :

Chers collègues, vous m'excuserez, j'ai encore une question qui porte sur des sommes d'argent.

Les tarifs de restauration scolaire sont librement fixés par les collectivités, en tenant compte des dépenses d'investissement et de fonctionnement et des besoins exprimés par les usagers.

Quand on observe la grille proposée, en prenant un tarif médian de 3,20 € (D2), on constate que ces familles devront déboursier par jour une somme conséquente, bien supérieure souvent à celle qui permet de composer un repas pour l'ensemble de la famille. C'est encore plus vrai si on veut s'attacher aux tarifs D3, D4 ou D5 qui concernent des familles dont les revenus sont modestes.

Certes le coût de la vie augmente et le secteur alimentaire est particulièrement concerné. L'une des répercussions en est malheureusement un moins bon équilibre des repas composés par les familles. Et la possibilité de déjeuner à la cantine permet alors d'offrir une alimentation variée aux

enfants de notre ville. Il me semble beaucoup plus dommageable d'augmenter de 10 centimes quotidiens (en moyenne) le repas de nos enfants que d'augmenter des tarifs dont l'objet n'est pas une nécessité vitale.

Même si l'augmentation de tarif est progressive et non proportionnelle, il me semblerait opportun que la ville fasse un effort dans le sens de ce qui joue en faveur de la santé de nos enfants. J'ai recherché les tarifs pratiqués en 2007/2008 dans quelques communes proches.

	tarif plancher	tarif plafond
Paris 3	0,15	3,80
Paris 18	0,20	4,05
Paris 16		3,65
Paris 5	0,15	3,95
Moyenne Paris	0,15	3,90
Issy les Moulineaux	0,75	4,75
Saint-Cloud	1,38	4,87
Antony (élémentaire)	0,85	4,43
Bois Colombes	1,19	3,10
Clamart	0,15	4,89
Nanterre	0,56	3,13
Cachan	0,80	5,29
Montrouge	0,78	3,96
Levallois	0,72	3,96
Sèvres	1,25	4,15

Ainsi il apparaît que notre ville se situe dans la fourchette haute, voire très haute de ce qui se pratique dans notre zone géographique. En s'inspirant des modèles que nous fournissent nos voisins, pourrait-on au moins essayer de conserver une année de plus en matière de restauration scolaire la grille tarifaire précédemment appliquée ?

Mme Belliard :

Pour ce qui est des tarifs généraux et des 3% dont nous avons discuté, nous avons recherché les hausses pratiquées les années précédentes et nous les avons comparées à l'inflation. Je vais essayer de rassembler 2003, 2004, 2005 les hausses de tarif étaient de 2% et l'inflation était de 2 à 2,1%. 2006 : hausse des tarifs 2,5%, inflation, 1,8%. 2007 : hausse des tarifs entre 1,5 et 2, inflation entre 1,5 et 1,7.

Aujourd'hui, je propose une hausse des tarifs de 3% (très raisonnable), alors que le taux d'inflation de la banque de France sur les 12 derniers mois, est entre 3,1 et 3,3.

M. Baguet :

3,3 ce sont les chiffres annoncés aujourd'hui. On est en dessous de l'inflation.

Mme Belliard :

Par rapport au travail fait il y a un mois, vous imaginez

bien qu'en proposant cette hausse à 3%, alors que nos tarifs essentiels s'appliqueront de septembre à juin prochain, ce n'est vraiment pas exagéré de faire cette proposition. Cela, c'est pour la réponse pour l'inflation.

En ce qui concerne la cantine, je vois bien que vous souhaiteriez que nous fassions un effort. Rappelez-vous qu'au conseil dernier ou peut-être celui d'avril, nous avons passé une délibération de hausse des prix alimentaires de 11%. Une des propositions que nous avons refusées était à plus de 30%. Faire des efforts, oui, mais il faut absolument que notre politique soit cohérente et que nous puissions payer tout ce que nous proposons.

Par ailleurs, j'ai l'impression que, dans toutes les communes que vous avez mentionnées, beaucoup font de la prestation privée. Je ne sais pas si c'est un sens que vous souhaitez voir donner à la ville de Boulogne-Billancourt.

M. Baguet :

Effectivement, Mme Shan, dans presque toutes les communes que vous avez citées, la cantine a été concédée à des sociétés privées et la piscine aussi. En ce qui concerne les arts plastiques, la ville de Paris a des tarifs 3 à 6 fois plus élevés. M. Fournier s'est renseigné. Nous avons des tarifs qui sont ce qu'ils sont, mais qui restent tout à fait raisonnables par rapport à la qualité des cours et à l'augmentation du coût de la vie, l'inflation ou l'augmentation tout simplement des produits alimentaires dans les cantines.

C'est une délibération toujours compliquée, parce qu'elle a un impact sur de nombreuses activités. Encore une fois, je voudrais remercier tous ceux qui sont intervenus lundi soir à la commission des finances. Nous avons pris en compte vos observations, que ce soit pour les activités de seniors, pour les achats de billets pour le TOP ou pour les ateliers d'arts plastiques, même si, M. Tellini, on ne prend pas en compte votre aspiration à caper l'augmentation des tarifs à 2%.

Mme Belliard vous l'a dit, depuis 2003, à chaque fois la ville a procédé à des augmentations de tarif au-dessus de l'inflation. Nous, on se situe en dessous de l'inflation.

Ont voté pour : 40 dont 2 par mandat

Ont voté contre : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 10 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mme LAUREAU)

La délibération n°8 est adoptée.

9 - VENTE DU PATRIMOINE PRIVE - TERRAIN SITUÉ 71, TER RUE DE BELLEVUE - SOCIÉTÉ SOFIAM - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER

LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur: Mme Belliard

La vente d'un terrain d'une centaine de mètres carrés au sol situé 71 bis rue de Bellevue. Ce petit bout de terrain tout seul ne peut pas servir à grand-chose. Il est proposé de le vendre à la société SOFIAM, qui construira là 9 logements libres, un logement commercial, un local commercial et un local destiné à une halte-garderie. C'est l'intérêt de la ville bien évidemment de voir fleurir un tel équipement.

Le prix proposé après négociation et discussion avec les Domaines est de 393 000 €.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :

L'avis est favorable, le groupe @lternance s'est abstenu, demandant à ce qu'une part des logements proposés soit des logements sociaux, et le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'a pas participé au vote.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

C'est également un avis favorable. Le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote, pour la même raison qui vient d'être citée, en demandant que des logements sociaux soient inclus dans cette opération.

Mme Even :

Il est écrit que la société envisage de construire un immeuble comportant une halte garderie. C'est bien marqué : "estime." Il n'est absolument pas certain que cet équipement soit réalisé. Pouvez-vous nous éclairer sur le fait que les bailleurs sociaux consultés n'ont pas pu équilibrer leur budget ? Cela était-il dû au prix demandé par la municipalité ?

Autre chose, pourquoi la municipalité ne crée pas une copropriété avec la nouvelle société pour avoir, dans cet immeuble, quelques logements sociaux ?

M. Baguet :

C'est une parcelle compliquée. Vous avez les plans dans le dossier. Que les bailleurs sociaux n'arrivent pas à équilibrer une opération sur une telle parcelle, cela s'explique. Rappelez-vous la difficulté que nous avons eue à construire des logements sociaux sur le petit bout de terrain quai de Stalingrad. Nous avons fini par trouver un bailleur social dans des conditions compliquées et tendues. C'est pour cela que les bailleurs sociaux n'ont pas particulièrement répondu. Ce n'est pas la ville qui s'est mise en travers d'une telle réalisation. En revanche, la ville a souhaité conserver une possibilité de faire une halte-garderie. Cela fait défaut aussi dans le quartier.

Nous nous en tirons bien globalement, d'abord sur le

plan financier, ensuite sur le plan de l'équipement public que nous arriverons à inscrire dans l'opération.

M. Ricard souligne que nous conservons un commerce à l'angle, ce qui n'est pas négligeable, parce que les angles de rue avec des commerces sont toujours plus vivants que des immeubles de bureaux ou de logements sans commerce en pied d'immeuble.

Ont voté pour : 50 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 0

La délibération n°9 est adoptée.

10 - SEUILS APPLICABLES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS - PREPARATION, PASSATION, EXECUTION ET REGLEMENT DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE.

Rapporteur: Mme Belliard

Cette délibération réprecise les conditions de publicité pour les marchés publics. Les marchés publics ont plusieurs tranches : ceux dont le montant est inférieur à 4 000 € HT, ceux qui sont compris entre 4 000 et 90 000 € HT, et ceux qui sont entre 90 000 et 206 000 € HT.

Pour la tranche la plus faible entre 4 000 et 90 000 € HT, il est proposé d'adopter dans ce projet de délibération de confirmer les règles de publicité qui sont actuelles et de confirmer le rôle de la commission d'appel d'offres qui contrôle les procédures.

Pour les petits contrats, il est indiqué qu'il est précisé que pour les petits contrats, il y a publication sur le site Internet de la ville d'un avis de consultation simplifié pendant une période de 15 à 30 jours.

Pour les contrats de la tranche supérieure de 90 000 à 206 000 €, il y a publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur le site Internet de la ville assortie d'une publication dans le bulletin officiel d'annonce des marchés publics ou dans un autre journal d'annonces légales, si nécessaire dans une presse spécialisée.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

L'avis de la commission est favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

De la même manière, avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Il n'y a aucun commentaire particulier à rapporter sur cette délibération.

Ont voté pour : 50 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

La délibération n°10 est adoptée.

11 - FOURNITURES DE MATERIELS ELECTRIQUES, FOURNITURE DE MATERIAUX ET MATERIELS DE MENUISERIE - MARCHES ATTRIBUES PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION.

Rapporteur: M. Ricard

Afin d'assurer l'entretien et la pérennité des bâtiments communaux, la Ville utilise divers marchés de fournitures, dont ceux de fourniture de matériels électriques et de fourniture de matériaux et matériels de menuiserie, qui arrivent respectivement à échéance les 2 juin et 26 juillet 2008.

La présente délibération concerne le renouvellement de ces marchés fractionnés à bons de commande à conclure pour une durée d'un an à compter de leur date de notification. Ils seront reconductibles expressément tous les ans, sans que leurs durées totales ne puissent excéder quatre années. Ils font l'objet d'un lot unique dont les montants annuels minimum et maximum susceptibles d'être commandés, sont respectivement fixés à 100 000 € H.T. et 300 000 € H.T. pour le marché de matériels électriques et à 20 000 € H.T. et 80 000 € H.T. pour le marché de menuiserie.

La Commission d'Appel d'Offres a analysé, le 23 mai 2008, les offres au regard des critères suivants : le prix (70 %), le taux de remplissage des bordereaux des prix unitaires (20%) et sur la base d'un critère environnemental (10 %). Elle a retenu l'offre de la société L'Étincelle pour le marché de fournitures de matériels électriques et celle de la société E.G. Bois Walch pour le marché de fournitures de matériaux et matériels de menuiserie.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants, ainsi que tout avenant aux dits marchés qui ne nécessiterait pas l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :

J'ai le plaisir de vous annoncer que la commission a voté à l'unanimité cette délibération, sous l'impulsion décisive et motivée de M. Ricard.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.

12 - ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - LOTS A2F ET B3G - REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR L'OPAC DE PARIS - GARANTIE D'EMPRUNTS - DROITS DE RESERVATION - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur: Mme Dubost

Par une délibération du 15 novembre 2007, le Conseil municipal a accordé à l'OPAC une subvention de 145 000 € destinée à financer son acquisition en VEFA de 29 logements sociaux situés sur le lot A 2 F de la ZAC Seguin-Rives de Seine auprès de la société Vinci.

Par une autre délibération du 7 février 2008, le même Conseil municipal a accordé, toujours à l'OPAC de Paris, une subvention de 110 000 € destinés à financer l'acquisition en VEFA de 22 autres logements sociaux et 21 places de stationnement situés sur le lot D 3 G de la ZAC.

Dans le cadre de ces deux opérations, l'OPAC de Paris va mobiliser plusieurs emprunts, ainsi qu'il est classique, et sollicite aujourd'hui la garantie de la ville pour 8 d'entre eux, en contrepartie d'un droit de réservation de 6 logements sur l'opération du 6 A 2 F et de 4 logements sur l'opération du lot B 3 G. Les plans de financement de chacune de ces opérations vous sont donnés.

La demande de garantie porte sur les emprunts que l'OPAC de Paris se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, dont les caractéristiques vous sont communiquées en page 2.

L'économie globale de ces opérations de création de logements sociaux, présentées à l'occasion des dernières réunions du Conseil municipal de la précédente mandature, est fondée sur la présentation par l'OPAC de bilans financiers prévisionnels qui ont obtenu l'agrément du Conseil général et Hauts-de-Seine, délégataire de l'Etat pour les aides à la pierre dans le Département.

L'accord sur le principe de ces créations de logements sociaux a ainsi été obtenu avec la validation de la participation des aides financières.

Par ailleurs, le travail du macro lot A2 a commencé pour ce qui concerne le macro lot B3, les travaux démarrent actuellement.

Il ne serait pas raisonnable de remettre en question le montage de ces 2 opérations, dont je sais par ailleurs qu'elles sont mises en place en application d'une réglementation complexe et font appel à des financements de provenances multiples.

En accord avec notre collègue délégué au logement, je

souhaite pouvoir réexaminer pour des projets de création de logements sociaux moins avancés, les orientations que nous pourrions prendre à l'avenir dans ce domaine, en accord avec les autres parties intéressées, et en particulier le Conseil général.

En conséquence, je propose au Conseil municipal d'accorder la garantie de la ville à hauteur de 100% pour ces emprunts sur toute la durée de vie et d'autoriser le Maire à signer les contrats de prêts afférents.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ayant souhaité savoir s'il pouvait y avoir plus d'offres de PLAI.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

De la même manière, un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade :

Monsieur le Maire, je voulais simplement préciser, à la lecture de la fin de la délibération que, bien entendu, comme le Département des Hauts-de-Seine est délégataire des aides à la pierre, aucune opération ne peut être engagée sans lui puisque, à la fois il verse pour le compte de l'Etat les aides à la pierre, et à la fois il ajoute quelque chose au niveau du Conseil général.

Je rappelle que pour l'ensemble du Trapèze, nous avons lancé 2 000 appartements sur lesquels il y a 750 appartements HLM, toutes les catégories, et que bien évidemment nous avons essayé d'avoir une variété de bailleurs. Il y a plusieurs bailleurs sociaux, l'office départemental, l'OPAC, OSICA, etc.

Cette opération représente les 30% de logements sociaux qui ont été prévus dès l'origine dans l'opération d'aménagement du Trapèze.

M. Tisseyre :

Je voulais intervenir aussi sur ce sujet pour dire qu'en fait je constate que le droit de réservation se résume à 4 PLUS, 4 PLS et seulement, 2 PLAI. Nous ne pouvons que regretter que sur cet échantillon la réservation en PLAI soit si faible, eu égard à toutes les demandes qu'il y a dans la ville concernant ce type de logement.

M. Baguet :

Justement, c'est un point auquel Mme Dubost a fait référence tout à l'heure. Nous souhaitons, avec le Conseil

général, renégocier un peu avec les bailleurs sociaux les droits d'attribution.

M. Fourcade, je ne voulais pas aborder le sujet, mais puisque vous l'abordez, je voudrais vous répondre. J'ai vu le Président du Conseil général pour les versements des subventions dans le cadre des aides à la pierre, des surcharges foncières et des cautionnements de prêt. Sur la partie ouest du Trapèze, le Conseil général est appelé à verser une contribution de 10 M €. Ce n'est pas rien. Mais le Président du Conseil général me faisait remarquer que ces subventions pour surcharge foncière et ces cautions de prêt avec la ville de Boulogne-Billancourt ne servaient qu'à enrichir les promoteurs et Renault.

Le montage des opérations de logements sociaux sur les terrains Renault est tel que nous n'aidons pas les bailleurs sociaux qui construisent les immeubles, puisque tous les logements sociaux construits sur les terrains Renault se font en VEFA, c'est-à-dire la vente en l'état futur d'achèvement. Ce sont les promoteurs qui ont négocié le prix d'achat des terrains avec Renault qui après, en fonction des aides versées par les collectivités publiques, renégocient le prix avec les bailleurs sociaux. C'est un peu dommage. Je pense que nous aurions pu trouver un autre montage.

Ce n'était pas simple, je le reconnais. Aujourd'hui, il faut quand même que nous expliquions à la fois aux promoteurs et à Renault que les subventions des collectivités publiques ne doivent pas servir à les enrichir, mais à construire des logements sociaux réels.

Les bailleurs sociaux étaient demandeurs. L'OPAC de Paris était demandeur d'acheter lui-même ces terrains et de faire ses propres constructions, ce qui est un montage classique que l'on connaît dans les offices de HLM. Un certain nombre d'entre nous ici connaissent ce montage.

Nous le faisons, car les projets sont engagés. Simplement, comme l'a dit Mme Dubost, nous allons essayer de renégocier avec les promoteurs, parce que cela a un impact sur l'équilibre général de l'opération; les bailleurs sociaux se font un peu tirer l'oreille. Nous allons essayer de trouver les solutions les plus pertinentes. C'est un peu dommage que les subventions ne soient pas utilisées à 100% par les bailleurs sociaux.

M. Fourcade :

Deux précisions.

- Sur les 10 M €, il y a la moitié qui vient de l'Etat, puisque c'est la délégation des aides à la pierre.

- Justement, pour éviter ce que vous dites, qui est certain, le risque d'entassement des différentes marges, en achetant à Renault directement un terrain qui est l'îlot V, nous avons fait une adjudication et un appel d'offres pour des bailleurs sociaux, et là nous aurons une construction de bailleurs sociaux, nous avons eu des propositions très inté-

ressantes. Les opérations vont commencer.

M. Baguet :

Je suis tout à fait d'accord avec vous, malheureusement, ce n'est qu'un îlot sur l'ensemble. Sur cet îlot V, la SEM a réalisé une très belle opération, puisqu'elle a pu dégager une marge de 30 M €, mais tenue par les accords avec Renault, nous avons dû reverser 50% de la marge mais nous n'en gardons que 15 M €.

Un jury se tient vendredi avec un bailleur social, 3 F. Nous aurons On aura un peu plus de droit d'attribution, mais nous le faisons sur cet îlot et pas sur les autres. Nous avons démarré sur un deuxième îlot, l'îlot Y, où nous allons essayer de faire la même opération en espérant que le marché soit suffisamment porteur pour que la vente des mètres carrés de bureau nous permettent d'équilibrer l'opération. Sur tout le reste du Trapèze, nous sommes obligés de passer chaque fois sous les fourches caudines des promoteurs et de Renault.

Mme Vouette :

Vous venez de parler de nouveaux jurys qui se tiennent au sujet des terrains Renault. Lors de la précédente mandature, l'opposition était représentée dans ces jurys d'urbanisme. Il serait peut-être bien que vous admettiez quelqu'un de l'opposition pour ces jurys. C'est intéressant. On n'a pas forcément que des idées idiotes.

M. Baguet :

Je n'ai jamais dit cela. Pourquoi dites-vous cela ? Simplement le jury de vendredi, c'est la présélection des candidats architectes : je crois que sur le seul immeuble 3 F, il y a 131 candidatures d'architectes et il faut en retenir 4. C'est le premier jury de sélection. Il y en aura d'autres plus tard.

Cette opération de logements sociaux sur les terrains Renault me soucie.

La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité.

13 - BOURSES DE L'INITIATIVE A CARACTERE HUMANITAIRE, SOCIAL, CULTUREL OU SPORTIF ET BOURSES D'ETUDES OU AUX STAGES A L'ETRANGER - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES EN FAVEUR DES JEUNES BOULONNAIS DE 18 A 26 ANS.

Rapporteur: M. Baroli

Avant de commencer leur vie professionnelle, de nombreux jeunes boulonnais de 18 à 26 ans, souhaitent s'engager dans des projets à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif.

Pour les aider dans leur démarche, la Ville a créé les

bourses de l'initiative, destinées à financer une partie de leur projet. Cette initiative municipale complète des dispositifs proposés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les bourses concernent également les études et stages à l'étranger destinés à aider les jeunes dans leurs démarches de formation et répondre au besoin, exprimés par certains jeunes, de compléter le financement d'études souvent très onéreuses.

Depuis la création de ces bourses, ce sont 187 projets qui ont pu être réalisés.

Les dossiers de demandes de bourses sont centralisés par le Bureau Information Jeunesse, qui assure un accompagnement personnalisé et réoriente certains d'entre eux vers d'autres pistes de financement lorsqu'ils ne rentrent pas dans les critères définis par la Ville. Ainsi, cette année, 3 dossiers n'ont pas été instruits pour ces motifs mais ont bénéficié des conseils du B.I.J.

Pour 2008, 10 demandes de bourses de l'initiative et 19 demandes de bourses d'études ou stages à l'étranger, soit un total de 29 dossiers ont été jugés recevables.

Le 4 juin 2008, la Commission d'examen des dossiers s'est réunie pour analyser les projets reçus, sur la base des critères suivants :

- les participants doivent être majeurs, boulonnais et avoir 26 ans maximum,

- le projet « initiative » doit avoir un caractère humanitaire, social, culturel ou sportif, le projet « études ou stages » doit être diplômant et se dérouler à l'étranger, le projet doit être viable sur les plans de la sécurité et du financement,

- le montage financier du projet doit inclure un financement extérieur : apport personnel, autres organismes, actions menées par les jeunes pour collecter des fonds durant l'année passée.

Après examen, la Commission a retenu 9 projets relevant des bourses de l'initiative et 18 projets relevant des bourses d'études ou stages à l'étranger, présentés dans les tableaux joints en annexe.

Je vous propose donc d'approuver les propositions de la Commission, qui permettront à 32 jeunes boulonnais de bénéficier d'une aide à la réalisation de leurs projets. La participation de la Ville représente une dépense totale de 20 000 €.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité. Elle a souligné qu'il faudrait une information plus importante au sujet des bourses.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

C'est un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La commission s'est interrogée sur le calendrier d'attribution de ces bourses, qui est un peu tardif dans l'année. Beaucoup de ces projets démarrent sur l'été ou à la rentrée pour les scolaires. Cela leur laisse peu de temps pour s'organiser après les résultats.

Mme Vouette :

Le jury a donc bien eu du mal à départager les dossiers et nous souhaitons à tous les participants la pleine réussite de leurs projets.

J'ai bien noté, lors de ce jury, que M. Baroli avait pris l'engagement de revoir la publicité faite autour de ces bourses de l'initiative et ces bourses d'étude, parce qu'il s'avère que beaucoup d'étudiants de notre ville ignorent totalement que cela existe.

J'ai bien noté aussi qu'un groupe de travail serait constitué afin de revoir les règles de candidature et les critères de sélection. Nous nous en félicitons.

M. Baroli :

Je vous confirme ce qui a été dit lors de la réunion de la commission. Cela a été dit aussi à la réunion de la commission des affaires générales où on a pris un certain nombre d'engagements. C'est vrai qu'il faut revoir le calendrier. Il y a eu un certain nombre d'échéances qui ne nous ont pas permis de le revoir, mais il faut vraiment octroyer ces bourses plus tôt dans l'année. Je vous rejoins totalement.

M. Baguet :

On souhaite plein de succès à ces jeunes.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.

14 - AMENAGEMENT DU SQUARE DU DOME - COMMUNICATION.

Rapporteur: Mme Bruneau

Cette communication traite d'une délibération qui a été acceptée en Communauté d'Agglomération du Val de Seine. Il s'agit de l'aménagement du square du Dôme.

Vous savez, pour ceux qui ont pu connaître ce secteur de la ville qu'il y a eu d'énormes travaux réalisés dans l'école Thiers pendant un certain temps. Le square attenant à cette école a été très endommagé.

Par ailleurs, ce square est également situé dans un axe où

L'on passe pour accéder à un gymnase, qui est un gymnase enterré, et ce square, qui fait un peu plus de 1000 m², est très fréquenté dans la journée.

Nous avons eu des problèmes d'insécurité.

Il est donc décidé, d'une part de réhabiliter complètement cet espace en aire de jeux organisée, comme cela se fait dans différents endroits de la ville et sur Sèvres, et il a été aussi décidé de sécuriser cet espace en aménageant des grilles, et en installant un digicode pour les sportifs qui accèdent au gymnase le soir. Une concertation a été menée avec les personnes avoisinantes, avec l'école attenante, et d'ailleurs un projet pédagogique est prévu pour les enfants de cette école qui pourront, sur un thème des 4 saisons, avoir certaines activités liées au square et à certains lieux de plantation.

Nous sommes obligés de replanter de nouveaux arbres, parce que les quelques-uns existant aujourd'hui sont dans un très mauvais état phytosanitaire.

Bref, l'ensemble de la réorganisation nous a amené à prévoir un engagement financier pour un appel d'offres à hauteur de 400 000 € TTC.

M. Baguet :

Mme Vouette, avez-vous vu que nous avons mis sur table toutes les essences prévues ?

Mme Vouette :

Justement, Monsieur le Maire, nous avons vu cette délibération en commission des finances de la CAVDS puis en conseil d'agglomération. J'ai été très étonnée par les 50 000 € de serrurerie et les 70 000 € demandés uniquement au titre des plantations et arrosage. C'est pour cela que je vous ai demandé la liste complète des espèces choisies. J'ai jeté un petit coup d'oeil ce soir. Je constate que les espèces choisies produisent des baies et des fruits. J'imagine qu'il a été vérifié que tous ces produits ne sont pas toxiques au cas où les jeunes enfants en ingèreraient.

Sur le problème du coût, j'ai recherché et j'ai vu que l'année dernière, il y a juste un an, l'aménagement du square rue Castéja avait coûté moitié moins que ce qui est prévu pour ce square. C'est bien de nous donner une liste de noms ronflants pour des plantations, dont des bouleaux de Mandchourie, dont je précise qu'il y en a plein la forêt de Fontainebleau. Je reste quand même étonnée par les coûts associés à l'aménagement de ce square.

M. Tisseyre :

Dans le texte de cette communication, il est fait état de problèmes de sécurité. Pouvez-vous nous en dire plus ou nous apporter des précisions ?

De plus, de par le texte, je cite : "la mise en sécurité du site au moyen de clôtures et portail." Je suppose qu'il y aura une fermeture de square. Si oui, quels seront les horaires de fermeture ? Y aura-t-il une ouverture d'été, d'hiver ? Pour la petite histoire, il me semble que ce square est utilisé pour les panneaux électoraux aussi. On se posera la question de savoir si on maintient des panneaux électoraux dans cet endroit s'il est fermé.

M. Baguet :

Je vous rappelle que c'est une communication, car la délibération a déjà été votée par la Communauté d'Agglomération du Val de Seine.

M. Cohen :

Tout de même. Il y a deux raisons : réussir un mariage heureux entre Mme Belliard et Mme Vouette, et vous allez voir que cela va être possible ! Malheureusement, pour Mme Bruneau, la vie n'est pas aussi bucolique que vous nous l'avez décrite. Il faut avoir une certaine antériorité sur ce quartier pour connaître exactement la situation de ce square.

Premièrement, il présente une servitude de passage extrêmement contraignante tant que la section escrime continuera à être installée dans les sous-sols.

Deuxièmement, si les arbres n'y poussent pas, c'est que l'on a oublié de vous dire que l'orientation du terrain est faite de telle sorte qu'aucune végétation ne pourra pousser avec aisance dans cet espace.

Troisièmement, Mme Bruneau, nous avons mis plusieurs années avec M. Rauchman et le Père Lotodé pour débarrasser la périphérie de la paroisse de tout un environnement nuisible, à la fois aux gens qui venaient prier en paix, mais aussi aux personnes qui pratiquaient des activités illicites.

Vous ne pourrez jamais fermer ce square, car la servitude de passage existe. De surcroît, le personnel des impôts n'envisage pas d'aller manger son sandwich ailleurs que dans ce square.

Vous n'éviterez jamais la fréquentation de ce square par une population qui n'est pas désirable, ni pour les enfants, ni pour la tranquillité du quartier.

J'en sais quelque chose parce que j'ai été pendant quelques années Maire adjoint de ce quartier, dont la réhabilitation s'est faite en partie grâce à moi.

Dernière chose : les noms sont ronflants, mais dans 1 000 m², nous mettre une aire de jeux, quatre points cardinaux, le monde, plus des variétés végétales. Franchement, c'est trop. Entre l'opinion de Mme Vouette et les économies de Mme Belliard, j'ai choisi mon camp cette fois-ci et j'irai

du côté du mariage heureux.

(Applaudissements.)

M. Baguet :

Juste un mot. Attention sur le personnel des impôts ! Vous les avez associés à une population...

Mme Bruneau :

Mme Vouette, je découvre aussi ce soir ce que peuvent être les essences prévues pour ce jardin, parce que j'étais convaincue que la définition des essences arriverait dans une étape ultérieure. Le choix n'est absolument pas définitivement arrêté. Je me propose, avec mon collègue Vincent Graffin, qui a une vraie compétence sur ce que peut être des arbres qui savent grandir et vivre à la lumière et sur le choix des essences, de retravailler ce sujet. Nous pourrions vous en faire communication en temps et en heure, sachant qu'aujourd'hui les essences choisies sont totalement liées au terrain avoisinant dans un souci de préserver la nature telle qu'elle est et de rester dans le respect de l'environnement proche.

Concernant la sécurité, nous avons eu connaissance de problèmes et de tapages nocturnes, d'occupation des lieux, de consommation peut-être de certains produits illicites. En tous les cas, cela a été une demande très forte de l'école, une demande aussi de la réalité de ce gymnase, de sécuriser le lieu, de pouvoir le fermer par un portail avec digicode, qui sera donc ouvrable quand on le voudra et comme on le voudra à des moments plus spécifiques.

Concernant les horaires d'ouverture de ce square, vous imaginez bien que lorsqu'on sera à l'heure de la livraison de la fin des travaux, on aura travaillé ce sujet, qui aujourd'hui n'a pas encore été envisagé.

Est-ce qu'on restera dans une définition spécifique à ce lieu ? Est-ce qu'on aura réfléchi sur l'ensemble de différents parcs de la ville ? Ce que doivent être les horaires d'ouverture et de fermeture des parcs fermés ? Nous verrons, mais nous travaillerons le sujet en temps et en heure pour que, bien avant l'ouverture, on puisse vous en faire une communication.

M. Cohen, tout le monde sait que vous avez une verve très forte, j'ai entendu ce que vous voulez chanter ce soir à tout le monde. Je dirai simplement que dans cette rue et dans les rues avoisinantes, il y a des enfants, des enfants gardés par des nounous à l'occasion, des parents qui aiment avoir un lieu pour passer quelques moments ludique. Les enfants aiment fort heureusement, en dehors du personnel de certains bureaux, avoir des horaires dans la journée où ceux qui travaillent ne les voient pas effectivement, puisque tout le monde ne peut pas toujours être là à différents horaires dans la rue pour pouvoir assister à ce

qui se passe dans les parcs.

En tous les cas, les retours que nous avons eus sont qu'il y a suffisamment d'enfants et d'enfants gardés par leurs parents ou par des assistantes maternelles qui viennent dans ce jardin, qui seront enchantés d'avoir un lieu ludique et d'activités.

Par ailleurs, c'est également en lien avec l'école et la vie de l'école que ce jardin a été créé. Je pense que la pédagogie des jardins pour les enfants des écoles qui sont un peu nombreux, est très intéressante pour tout ce que l'on peut aujourd'hui éduquer en termes de biodiversité, de reconnaissance de la nature. Nous avons d'ailleurs des projets dont nous reparlerons dans l'année, avec M. Graffin, sur cette idée d'éducation à la nature pour les enfants de notre cité.

M. Baguet :

Une remarque, Mme Vouette, ce que l'on appelle serurerie, en général, ce sont les grilles, l'installation des grilles. C'est pour cela que le montant est élevé.

Mme Bruneau, je crois qu'il y a eu quelques remarques pertinentes formulées par les uns et par les autres. Qu'est-ce qui nous empêche de faire une petite réunion de travail pour évoquer la servitude du passage pour le gymnase du Dôme et l'escrime, dont je pense qu'ils s'entraînent le soir jusqu'à 22 heures. A la place d'une entrée commune, il faut peut-être penser à une petite allée sur le côté qui permette d'accéder au gymnase sans accéder au square.

Il serait peut-être bien que vous réunissiez nos collègues, si Mme Vouette et M. Cohen sont d'accord, avec le service des parcs et jardins, avec la directrice d'école, quelques parents d'élèves. Nous pourrions organiser cela rapidement avant de démarrer. Il vaut mieux que l'on essaie de régler les problèmes avant de se lancer.

Mme Godin :

Par rapport à ce projet, j'ai fait mon premier conseil de quartier la semaine dernière. Comme c'est dans mon quartier, nous avons présenté aux différentes personnes cet aménagement de square, qui a été plutôt très bien perçu. Il y a beaucoup de parents d'élèves dans ce projet.

Pour en revenir à l'allée, parce qu'effectivement c'était une question soulevée de faire une allée complètement séparée, il y a un problème d'accès pompiers. Il faut une largeur de voie qui existe. On ne peut pas faire autrement pour des questions d'accès pompiers. Je tiens à préciser que c'est en rapport avec l'école et en concertation avec l'école que tous les parents qui sont dans mon conseil de quartier et qui ont des enfants à cet endroit ont trouvé le projet tout à fait bien.

M. Baguet :

C'est vrai que c'est un accès pompiers pour l'école élémentaire Thiers. Il faut que les pompiers puissent accéder à l'école à la fois par la rue du Vieux Pont de Sèvres et par la rue Thiers, mais qu'ils puissent aussi pénétrer avec leurs camions par la rue du Dôme pour aller dans la cour. Il y a une obligation pour les pompiers de pouvoir attaquer les deux façades en cas de gros sinistre.

Cela mérite peut-être que nous fassions une petite réunion de travail.

Mme Vetillart :

Je voulais préciser les propos de Mme Godin. Le projet a été présenté au conseil d'école de la maternelle Dôme. Il a rencontré un accueil très favorable, notamment de la part des enseignants, qui ont trouvé intéressants les projets pédagogiques en liaison avec les différents thèmes élaborés dans le jardin. Ces problèmes d'accès ont été évoqués, mais globalement, il y a ces contraintes pompiers. De toutes les manières, le conseil d'école a pensé que cette voie serait utilisée par les enfants lorsqu'ils veulent courir un peu plus, faire du vélo et des choses qui mobilisent de l'espace.

M. Baguet :

Le Conseil donne acte à Mme Bruneau de sa communication.

15 - INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - ENQUETE PUBLIQUE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE.**Rapporteur : Mme Bruneau**

Nous avons à nous prononcer ce soir, après enquête publique, sur l'autorisation d'exploitation d'un établissement qui se trouve à Issy-les-Moulineaux. C'est la SCI COGIPAR qui sollicite cette autorisation d'exploitation pour le projet EOS Generali. Une enquête publique a été réalisée.

Il se trouve que les communes alentour doivent prononcer sur les conditions environnementales et de sécurité sanitaire de l'exploitation pour que sa mise en réalité soit autorisée par arrêté préfectoral.

Il vous est donc demandé, considérant que les normes exigées sont respectées, d'apporter un avis favorable à cette autorisation.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable. Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Mme Bauche :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération nous pose problème en ce qu'elle nous fait avaliser un dispositif obsolète, consommateur d'énergie, et pour tout dire qui relève d'une démarche environnementale surannée et d'un label HQE version promoteur immobilier.

Pour m'expliquer un peu, je rappelle qu'un bâtiment est considéré comme engagé dans cette démarche dès lors que 7 des 14 cibles principales de la haute qualité environnementale retiennent une attention particulière du constructeur. Sur les 14 cibles principales de la HQE, le bâtiment a retenu "de façon très performante", dicit le promoteur, 4 d'entre elles, et en tout premier lieu la cible 1 : "relations harmonieuses du bâtiment avec son environnement immédiat."

En traversant la Seine par la périphérique, chacun pourra se rendre compte de la part de subjectivité attachée à cette cible, d'autant que le site, depuis longtemps dégradé tant par les transports que par l'urbanisme, ne pouvait guère être plus endommagé maintenant que par le passé.

Les autres cibles sont plus intéressantes : gestion de l'eau, gestion entretien maintenance, confort visuel.

D'autres cibles de la HQE sont traitées au niveau de base dans ce bâtiment comme le confort acoustique. Il s'agit d'un bâtiment qui ronronne le jour en moyenne à 70 décibels, tout comme l'avenue de l'Opéra à 18 heures, et de nuit à 60 décibels. Heureusement qu'il n'y a pas de voisins, mais une faune très particulières risque de rentrer chaque soir un peu fatiguée : les humains qui y travaillent.

En lisant l'étude d'impact, on constate que l'impact sur l'environnement proche est surtout indolore parce que : "le site, déjà sinistré, n'empiète pas sur une zone protégeant la faune et la flore cet endroit." On suppose que les pigeons et les moineaux ne seront pas gênés par le bâtiment. Pour les moineaux d'ailleurs, ce n'est pas sûr.

Mais si ce système nous met à l'abri de la légionellose, c'est un point positif. Les systèmes aéro-réfrigérants du toit consomment de l'énergie et l'éco bilan de ce bâtiment n'est pas excellent.

En lisant l'étude de danger, on constate qu'il est à redouter principalement des fuites de fluide toxique, dont R 134 A et R 404, fluides réfrigérants HFC volatils "n'étant pas répertoriés comme nuisibles pour la couche d'ozone" et huiles et fuel (cuve de 25 m³) destinés aux électrogènes.

Le document répertorie toutes les précautions qui sont prises pour éviter les fuites dans l'atmosphère ou dans les sols et pour circonvenir les incendies ou risques d'explosion, rares il est vrai. Le document explore la chute d'un aéronef sur le bâtiment, très improbable malgré le voisinage de l'héliport, et surtout la possibilité d'acte de malveillance

dont le plan se protège par une surveillance 24h/24.

Donc, évidemment, ce bâtiment rentre dans les normes acceptables.

Si ces risques sont très improbables, ils ont quand même donné au Préfet l'occasion de nous demander notre avis. Et bien, notre avis, c'est que depuis longtemps M. Fourcade, maire de Boulogne-Billancourt, a eu des exigences très supérieures en matière de développement durable et plusieurs bâtiments construits depuis plus de 4 ans sur le territoire de Boulogne-Billancourt font encourir moins de risques à leur voisinage, consomment moins d'énergie au mètre carré ou au mètre cube et ont moins d'impact sur l'environnement.

Nous avons d'ailleurs défini depuis longtemps des performances beaucoup plus exigeantes pour les terrains de la ZAC Renault, comme vous le notez à la fin de la délibération.

Donc, même si notre attitude n'est que symbolique, nous ne voulons pas, en votant cette délibération, cautionner la qualité HQE dont le constructeur se pare à bon compte avec une prestation, somme toutes, très banale.

Mme Bruneau :

J'ai bien entendu l'ensemble de votre cours sur tout ce qui est la norme aujourd'hui architecturale. Je considère qu'effectivement, et fort heureusement, depuis le jour où ce type de permis de construire a été déposé, correspondant aux législations en cours en l'an 2000, la législation elle-même a terriblement évolué et, hélas, beaucoup d'autres immeubles construits, et pas des moindres, y compris sur la ville de Boulogne-Billancourt, correspondent encore à certaines normes de l'an 2000, voire de 2005.

Si l'on se réfère aux législations européennes et aux obligations qui seront vraiment en vigueur en l'an 2010, on peut dire que les constructions actuelles seront elles-mêmes obsolètes lorsqu'elles seront construites sur la base de permis délivrés aujourd'hui, qui ont des références de qualités certaines, mais qui seront très vite dépassées. Je déplore moi aussi que l'on n'ait pas plus de qualité sur un tel bâtiment.

Il s'avère que sur la base de l'enquête publique engagée et des rapports fournis, nous avons aujourd'hui des éléments suffisants pour dire qu'il n'y a pas de danger. Il aurait pu y avoir danger, auquel cas nous aurions vraiment pris un avis contraire. Mais je souhaite personnellement pour l'avenir, dans le même sens sur la tour actuelle qui est quand même une tour de référence, qui sera implantée sur les terrains Renault, nous avons entrepris une négociation avec l'architecte Nouvel et le groupe constructeur. Dans le même cas de figure, il est clair que les dépassements des réalisations de performances énergétiques et de qualité architecturale vont tellement vite que l'on est obligé de ré-

intervenir pour rentrer dans les exigences que la législation 2005 nous autorise à demander aux constructeurs autant qu'aux architectes.

Ont voté pour : 40 dont 2 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

N'ont pas pris part au vote : 10 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mme LAUREAU)

La délibération n° 15 est adoptée.

16 - EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DELEGATIONS - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE SEINE - ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS DE SEINE - CONDITIONS.

Rapporteur : M. Mougín

Il s'agit par cette délibération d'autoriser le Maire à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain, d'une part à la Communauté d'Agglomération du Val de Seine, d'autre part à l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine à certaines conditions, notamment d'engagement au cas par cas dans le cadre de la politique d'urbanisme que nous entendons mener ou continuer à mener, puisque nous sommes dans le cadre du droit de préemption renforcé, qui permet à la fois de mener des opérations de mixité sociale dans certaines zones de Boulogne-Billancourt, de permettre des opérations d'aménagement dans d'autres ou enfin d'éviter une évolution non maîtrisée du foncier et de l'habitat.

Comme la Communauté d'Agglomération du Val de Seine est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat, en dehors de la ZAC rive gauche, il est souhaitable de déléguer l'exercice de ce droit de préemption, ce qui vous est demandé.

D'autre part, l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine, qui est un établissement public compétent pour les Hauts-de-Seine et qui est financé pour une large partie par le Conseil général des Hauts-de-Seine, dont la ville et la Communauté d'Agglomération du Val de Seine sont membres, se propose de faire du portage dans ce genre d'opération, ce qui permet à la fois d'exercer un droit de préemption ou de lui déléguer son droit de préemption. En même temps, il fait le portage financier de l'opération, ce qui permet à la ville de faire exercer le droit de préemption sur des immeubles qui l'intéressent et, en même temps, d'éviter d'avoir à faire l'apport d'argent nécessaire avant de réaliser l'opération, l'établissement foncier rétrocédant à la ville gratuitement le bien immobilier dont il s'agit.

Ces outils et cette délégation permettront de renforcer et d'améliorer notre politique de droit de préemption et notre politique d'urbanisation en diminuant les communications.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable de la commission de l'urbanisme et des travaux à l'unanimité, avec une abstention pour l'article numéro 2 du groupe @lternance.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

La commission a voté par division. Elle a émis un avis favorable pour l'article 1, pour l'article 2 un avis favorable, sauf pour le groupe @lternance qui n'a pas participé au vote.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vouette :

Une fois de plus nous vous rappelons que l'échelon pertinent pour les actions en faveur du logement est l'échelon régional et non l'échelon départemental. Vous savez très bien que les Hauts de Seine et les Yvelines refusent l'établissement foncier régional pour échapper au rééquilibrage de la région Ile de France. C'est absurde, car en favorisant ainsi l'augmentation de l'immobilier dans l'ouest parisien, vous obtiendrez à terme une banlieue désertée par les forces vives et la jeunesse dans l'incapacité de se loger correctement. Et vous aurez des problèmes pour convaincre les personnels des services à la personne de venir travailler si loin de leur domicile.

De plus, vous avez parlé tout à l'heure de l'office municipal, au lieu de déléguer tout à tout le monde, pourquoi ne profiteriez-vous pas de cette occasion pour renforcer l'Office municipal ?

Nous vous demanderons un vote par division.

M. Fourcade :

J'ai participé au démarrage de l'établissement public foncier. Je crois que toutes les opérations qui ont été décidées sont intéressantes. Près de la moitié des communes du département ont déjà pu signer des conventions qui permettent à cet établissement, qui est alimenté par une majoration de la fiscalité locale, nous le verrons sur nos feuilles d'impôt à la fin de l'année, mais faible, de développer la création de logements sociaux.

Il faut à la fois déléguer le droit de préemption à la communauté pour pouvoir faire des opérations intéressantes sur nos deux communes et, d'autre part, continuer à participer à l'établissement public foncier. Je ne crois pas à des établissements publics fonciers très généraux,

notamment sur le plan régional. Celui que l'on a fait sur le plan départemental fonctionne bien, dans des conditions satisfaisantes. Par conséquent, nous voterons cette délibération.

M. Baguet :

On ne va pas rouvrir le débat sur le bon échelon, départemental ou régional. Je suis tout à fait d'accord avec Jean-Pierre Fourcade, je crois que l'échelon départemental est le plus adapté à nos communes. Nous avons 36 communes. Nous avons l'avantage d'être dans un petit territoire et d'avoir un EPF doté de moyens significatifs. Le prélèvement s'appliquera sur la taxe locale d'équipement et sur la taxe foncière d'habitation de 1 ou 2 €, la taxe d'habitation de 2 à 3 €, ce qui va donner des recettes à cet EPF de l'ordre de 15 M € par an. Ce n'est pas négligeable.

Je rappelle quand même que cet organisme se propose de porter des terrains pour 2 ans gratuitement et après un taux de 2% lorsqu'il n'y a que 25% de logements sociaux. Au-delà des 25% de logements sociaux dans l'opération, le portage est gratuit pendant 3 ans et après la contribution est de 1% à partir de la quatrième année.

Rien ne nous interdit, bien au contraire, de travailler avec l'EPF des Hauts-de-Seine, notre office d'HLM et d'autres bailleurs sociaux. J'ai demandé que l'on recense d'ores et déjà les opérations susceptibles de rentrer dans ce plan de soutien par l'établissement public foncier. Je proposerai une convention par la suite, comme cela a été conclu entre un certain nombre de communes et l'établissement public foncier. C'est une très bonne opportunité qu'il faut saisir. Je vous informe que j'ai été élu au conseil d'administration hier matin.

Article 1 est adopté à l'unanimité.

Article 2 :

Ont voté pour : 50 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

L'article 2 est adopté.

La délibération n°16 est adoptée.

17 - IMMEUBLE 18-24 TER RUE DE PARIS - CONVENTION DE PASSAGE TEMPORAIRE AU PROFIT DE MONSIEUR T.R., COPROPRIETAIRE DU 26 RUE DE PARIS, POUR LA REALISATION DE TRAVAUX - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : M. Mougin

Il s'agit effectivement de consentir à M. R une convention de passage dans l'immeuble dont la ville est propriétaire au 18, 24 ter rue de Paris afin qu'il puisse faire procéder à certains travaux sur son propre fonds.

Ce M. R. est actuellement bénéficiaire d'un permis de démolir et de construire. Il s'agit d'une application de la loi à laquelle nous vous proposons de donner une forme contractuelle.

Naturellement pour répondre à une question posée en commission, cette convention est assortie de nombreuses restrictions, notamment parce qu'il s'agit d'un environnement où des enfants en bas âge sont accueillis parce qu'il y a une crèche. Par ailleurs, afin d'éviter toute dégradation potentielle, des états des lieux seront faits avant et après travaux, à la charge de M. R.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité.

18 - CRECHE « LE MANÈGE ENCHANTE » - AVENANT N°2 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CREATION DE 14 PLACES SUPPLEMENTAIRES - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Bouée

Le 30 avril 2006, le Conseil municipal a approuvé la convention de délégation de service public relative à l'exploitation de la crèche "Le Manège Enchanté", située au coin de la rue de Sèvres et de la rue Gallieni. Cette crèche est d'une capacité de 60 berceaux, destinés à l'accueil des enfants de 3 mois à 4 ans.

Cette convention, qui court jusqu'au 31 août 2011, inclut la jouissance d'un appartement de fonction pour la directrice de la crèche. L'association ABC Puériculture qui nous a annoncé qu'elle n'avait plus besoin de ce logement. Elle a rendu à la ville ce logement le 1er janvier 2008.

Aujourd'hui, dans le cadre de sa politique de développement de l'offre d'accueil en direction des enfants des familles boulonnaises, la ville souhaite utiliser ce local afin d'augmenter de 14 berceaux la capacité de l'établissement "Le Manège Enchanté".

En effet, la proximité des locaux de la crèche et du logement permettra de mutualiser l'accueil des enfants, la préparation des repas et l'utilisation des espaces extérieurs et salles d'activité et de motricité.

Cette extension de capacité est le premier exemple de la

politique que souhaite mener la municipalité pour répondre aux besoins des familles en recherche d'un mode d'accueil des tout petits.

De façon générale, notre objectif est, je vous le rappelle, de doubler la capacité d'accueil au cours de la mandature et cet objectif ne pourra être atteint avec la seule ouverture de crèches collectives.

Cette extension de la mission d'exploitation ne peut être confiée qu'au délégataire de la structure multi-accueil « Le Manège enchanté » et il convient donc de conclure un avenant à la convention de Délégation de Service Public passée avec lui, intégrant la modification du montant annuel de la redevance due par le délégataire ainsi que du montant de la participation de la Ville pour compensation des contraintes de service public, les autres éléments du contrat de délégation demeurant inchangés.

L'ouverture de cette nouvelle structure pourrait avoir lieu début novembre 2008, compte tenu des travaux d'aménagement des locaux et des délais nécessaires au recrutement du personnel.

Au titre de la redevance que doit acquitter le délégataire pour l'utilisation des locaux mis à disposition, il vous est proposé de reprendre le montant fixé dans la convention initiale et qui correspond à la valeur de l'amortissement du bien sur 50 ans.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

De la même manière, la commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. Baguet :

C'est un point important. C'est la première micro crèche que nous allons réaliser sur Boulogne-Billancourt. Si nous pouvons multiplier ces expériences, ce sera une bonne réponse pour les familles qui attendent des places en crèche.

Mme Klein :

Pour avoir participé aux commissions du mois de mai d'attribution des places en crèche, je voulais saluer la qualité du travail fait par la Direction de la Famille, en amont de ces commissions, qui a permis un bon déroulement de celles-ci.

Sur ce point 18 plus particulièrement, si j'ai bien com-

pris, il revient Au Manège Enchanté et ABC Puériculture de recruter le personnel et de le payer. On a vu en commission la difficulté rencontrée pour recruter du personnel qualifié. Je voudrais savoir ce qu'il en est, si au mois de novembre ce personnel n'a pas pu être recruté, est-ce-que la ville reprend la disposition du logement, en souhaitant bien sûr que le personnel puisse être recruté ?

M. Baguet :

Vous soulevez un point important : le recrutement du personnel petite enfance. Il y a un déficit très important dans toutes les communes. Le personnel de la petite enfance a tendance à passer d'une commune à l'autre, et c'est normal. Ils vont chez l'employeur le plus offrant. Dans le cadre des délégations de service public, nos délégués ont quelques arguments, parfois plus convaincants que ceux que l'on peut offrir dans le cadre municipal. Ils ont tout intérêt à trouver le personnel. Nous pouvons espérer qu'ils trouveront le personnel. Ils ont un peu plus de souplesse que nous, je vais le dire ainsi.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19 - CINEMA D'ART ET D'ESSAI DE L'ESPACE LANDOWSKI - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE PREVUE A L'ARTICLE L1411-4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LANCER LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE.

Rapporteur : M. Fournier

La salle de cinéma de l'espace Landowski est exploitée en délégation de service public par la société Cinevox depuis le 1er juillet 2004. Le contrat prendra fin au 30 juin 2009. Ce cinéma, mono écran a une capacité de 154 fauteuils.

Par la présente délibération, et après consultation de la commission consultative des services publics locaux le 4 juin, il vous est demandé de vous prononcer sur le principe de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de cette salle de cinéma.

Le délégataire bénéficie actuellement d'un contrat d'affermage d'une durée de 5 ans, non reconductible. Il verse annuellement une redevance forfaitaire établie à 35 000 € en fonction de l'estimation de la valeur des biens mis à disposition et perçoit une subvention pour contraintes de service public selon des modalités qui ont été définies lors de la négociation qui avait précédé la conclusion du contrat en 2004 et qui ont été reprises dans la convention de DSP.

L'exploitant prend en charge l'organisation des séances avec un projet de programmation et d'animation corres-

pondant au classement Art et Essai (au moins 60% de films français et européens par an). Les tarifs d'entrée sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à lancer une procédure de mise en concurrence, afin d'être en mesure de signer un nouveau contrat d'affermage d'une durée de 5 ans pour une exploitation à partir du 1er juillet 2009.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme Vetillard, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet :

Nous pouvons féliciter le délégataire actuel, puisque nous avons un fonctionnement très satisfaisant. Nous sommes aujourd'hui à plus de 33 000 entrées sur l'année, ce qui fait globalement une hausse de près de 30% par rapport à l'année dernière. C'est un vrai succès.

M. Fusina :

Très rapidement. C'est un équilibre très fragile. Je connais bien le directeur, il habite mon immeuble, il est très sympathique au demeurant, on parle souvent de la situation du cinéma. Là, il y a eu une reprise significative en termes d'entrées, mais c'est très fragile.

Je pense qu'il faudra que l'on réfléchisse sur la meilleure façon de bien faire connaître ce cinéma en termes de programmation, dans BBI notamment, parce que c'est un cinéma qu'il faut soutenir et qui est très fragile malgré tout.

M. Baguet :

C'est pour cela que dans la délibération numéro 8, nous avons appliqué des tarifs très raisonnables qui restent en dessous du complexe Pathé, qui lui aussi marche très bien. C'est le 23ème complexe cinématographique de France en termes de fréquentation.

La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité.

20 - MUSEE DES ANNEES 30 - CONVENTION DE DEPOT CADRE AVEC LE CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU - ACCEPTATION DE DIVERSES DONATIONS EN FAVEUR DES COLLECTIONS MUNICIPALES - AUTORISATIONS.

Rapporteur: M. Fournier

La présente délibération concerne l'enrichissement des collections du Musée des années 30, à l'occasion de donations ou de dépôt d'œuvres.

Les propositions de donations sont de plus en plus nombreuses, ce qui démontre l'excellence de nos collections et la notoriété grandissante du Musée, qui dépasse nos frontières jusqu'aux Etats-Unis et même en Australie. Je crois que chaque Bouloonnais peut être fier de cette prestigieuse image.

Je rappelle les propositions de donations par La Fonderie Susse, Madame Charles Kiefer, Madame Anne Demeurisse, Monsieur Emmanuel Bréon et l'Association des Amis du Musée des Années 30.

Par ailleurs, il s'agit de passer une convention de dépôt cadre avec le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, qui nous a confié 65 œuvres et clarifie et précise les modalités des dépôts accordées au musée des années 30.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°20 est adoptée à l'unanimité.

21 - BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES ET CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL - CONVENTIONS AVEC LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT - AUTORISATION.**Rapporteur : M. Fournier**

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine souhaite encadrer par des conventions d'objectifs le soutien financier apporté au fonctionnement des services culturels municipaux dès lors que le montant annuel des subventions atteint 22 000 euros.

Pour 2008, sont concernés la bibliothèque municipale, à laquelle le Conseil Général des Hauts-de-Seine a décidé d'attribuer une subvention de 35 000 euros au titre. Et le Conservatoire à Rayonnement Régional, auquel il a attribué une subvention de 171 784 €.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°21 est adoptée à l'unanimité.

22 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX - IMMEUBLES 6 RUE GEORGES SOREL, 44 RUE THIERS ET 8 RUE MAITRE JACQUES - VENTE AU PROFIT DE L'ESH RESIDENCES LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFRENTS.**Rapporteur: M. Gallant**

Cette délibération a trait à la vente de 3 immeubles situés 6 rue Georges Saurel, 44 rue Thiers et 8 rue Maître Jacques, à une société de HLM qui est la Résidence Logement des fonctionnaires, pour un montant de 4.8 M?. Ce prix correspond à l'estimation des Domaines.

Vous êtes donc appelés à autoriser le Maire à procéder à la vente de ces 3 immeubles.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Even :

Comment peut-on être sûr que ces logements continueront à être des logements sociaux ? Et pouvez-vous nous donner plus de précisions sur la répartition de ces logements sociaux PLAI, Plus, PLS ?

M. Gallant :

Il s'agit de logements qui seront conventionnés. Ils sont au nombre de 34. Il y aura 3 PLAI, 9 PLUS et 22 PLS.

La délibération n°22 est adoptée à l'unanimité.

23 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - REALISATION DE 42 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR L'OPAC DE PARIS SUR L'ILOT A3Ae - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION.

Rapporteur : M. Gallant

En l'occurrence, il s'agit de l'attribution d'une subvention qui serait versée à l'OPAC de Paris pour la construction de 42 logements sur le territoire de la ZAC Seguin-Rives de Seine. La subvention demandée est de 210 000 € pour 42 logements construits, 8 logements seront réservés à la ville.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet :

On a évoqué ce point tout à l'heure.

La délibération n°23 est adoptée à l'unanimité.

24 - BOULOGNE-BILLANCOURT TOURISME - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE - AUTORISATION.

Rapporteur: M. Benharoun

M. Benharoun :

Mes chers collègues M. le député Maire, c'est un bonheur pour moi de prendre la parole pour terminer. Contrairement à M. Fournier, je n'ai pas beaucoup parlé, donc je me permettrai de tout lire.

L'Ile-de-France possède plusieurs zones géographiques présentant un fort potentiel de développement touristique, recensées dans le schéma régional du tourisme 2000-2010 ; la partie du fleuve bordant notre département, le "Pôle Vallée de la Seine" est ainsi appelée à une vocation touristique accrue.

Le Conseil Régional d'Ile-de-France s'efforce de soutenir le financement de projets ayant un effet direct sur la stimulation de l'activité touristique et économique des pôles concernés. Le Conseil Général des Hauts-de-Seine et le Comité départemental du tourisme des Hauts-de-Seine sont l'un et l'autre chargés de l'identification des projets touristiques. A titre expérimental. Un premier parcours a été financé pour la ville de Meudon en 2007, et en février

2008, le financement de cinq parcours audio guidés téléchargeables en ligne a été approuvé, concernant l'Ile de la Jatte, Rueil-Malmaison, Suresnes. Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt.

C'est dans ce cadre qu'il vous est proposé d'autoriser le Maire à demander au Président du Conseil Régional une subvention pour la réalisation du commentaire d'un parcours touristique et architectural permettant de découvrir le quartier des Princes à Boulogne-Billancourt par audio guide téléchargeable. Cette subvention devrait représenter 25 % du montant hors taxes de la dépense estimée à 2.550 € H.T. (3.049.80 € T.T.C.).

Le commentaire de ce parcours audio guidé permet une visite libre après ce téléchargement gratuit, sur le site de la ville, sur celui de la société éditrice ou même sur iTunes. Il peut être écouté sur lecteurs MP3, MP4, sur téléphone portable ou sur appareil GPS. Complétant les initiatives existantes, et en particulier l'identification du parcours des années trente par des panneaux implantés devant les constructions ou l'implication forte de la Ville lors des journées du patrimoine, il devrait séduire une population généralement plus jeune que celle des habituelles visites guidées, et ouvrir le patrimoine bouloonnais au public handicapé.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme Vetillart, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable à l'unanimité.

La délibération n°24 est adoptée à l'unanimité.

M. Tisseyre :

J'ai une question. Je voulais savoir si, en parallèle de cette activité, il était prévu de faire des visites régulières commentées classiques et si cette promenade serait aussi au programme des Journées du Patrimoine ?

M. Baguet :

Non, j'avais initié cette démarche quand j'étais Président du Comité Départemental du Tourisme. L'idée est simplement de mettre des audio-guides en place, ce n'est pas de faire des visites guidées. On a mis ce système en place dans le cadre du pôle Vallée de la Seine justement avec les différents sites. Cela marche très bien à Meudon. Nous n'en rajoutons pas, car la visite guidée est plus lourde, c'est une organisation plus compliquée, il faut des guides qui soient là à des moments donnés. Là, il y a beaucoup plus d'indé-

pendance avec ces audio-guides. Ce n'est pas prévu pour l'instant.

Mes chers collègues, je voulais vous remercier pour cette longue séance.

Je voulais, en votre nom à tous, souhaiter quand même un bon anniversaire à Pascal Fournier parce qu'il fête ses 50 ans aujourd'hui.

(Applaudissements.)

Il a passé le cap du demi-siècle en notre présence ce soir, j'y suis sensible.

M. Tellini :

Mon ami a été parfait. Trois délibérations, et à chaque fois à l'unanimité sur les trois, bravo !

M. Baguet :

Je vous donne rendez-vous le 10 juillet pour notre dernier Conseil municipal. M. Fusina me faisant remarquer qu'il fallait en tenir un au moins tous les trimestres. Le prochain après le 10 juillet aura lieu soit fin septembre soit les tout premiers jours d'octobre.

Merci beaucoup.

La séance est levée à 23 h 05

Pierre-Christophe Baguet
Député-Maire de Boulogne-Billancourt

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - Co-directeur : Thibault de Sade

Rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00